

REGARDS SUR LES PUBLICS EMPECHES ET ELOIGNES DU LIVRE ET DE LA LECTURE EN VENDEE



Mission d'étude dans le cadre du stage thématique INET

Scolarité des élèves conservateurs territoriaux de bibliothèques

11 mai 2020 – 30 juin 2020

Damien GRELIER

Promotion Toni Morrison

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
1. INTRODUCTION.....	5
1.1. Contexte et enjeux de la mission	5
1.2. Méthodologie et déroulé.....	6
1.3. Limites de l'étude.....	7
1.4. Calendrier initial.....	7
2. REFLEXIONS SUR LE PERIMETRE DE L'ETUDE	8
2.1. Repères sur les pratiques de lecture	8
2.1.1. La culture, une notion relativement partagée	8
2.1.2. Les Français et la lecture, une enquête du CNL	10
2.1.3. Situation de l'illettrisme en France	10
2.2. Les bibliothèques et leurs publics	12
2.2.1. Facteurs de fréquentation et représentations.....	12
2.2.2. Les bibliothèques, un espace social conflictuel ?.....	13
2.3. Politiques structurantes et repères juridiques	15
2.3.1. Handicap et accessibilité	15
2.3.2. Protocoles interministériels Culture et Justice - Culture et Santé	18
2.3.3. L'illettrisme, grande cause nationale ?	19
2.3.4. Droits culturels et inclusion.....	20
2.4. Un engagement professionnel important et un débat animé	21
2.4.1. Lecture publique et publics empêchés : une étude du CREDOC.....	21
2.4.2. Pour une accessibilité universelle	22
Conclusion PARTIE 2 : Proposition de typologie	23
3. LE CONTEXTE VENDEEN : DIAGNOSTICS	24
3.1. Panorama des publics au regard de la typologie.....	24
3.1.1. Des publics empêchés de se déplacer.....	24
3.1.2. Le handicap, une multiplicité de problématiques.....	26
3.1.3. L'illettrisme, un enjeu tenu peu visible en région.....	26
3.1.4. Principaux indicateurs d'éloignement social et territorial.....	27
3.2. Les enjeux de l'action publique	32
3.2.1. Les constats du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics de proximité	32
3.2.2. Un accompagnement départemental au service du développement des territoires	33
3.2.3. Politique d'accompagnement du handicap	33
3.2.4. L'accueil des personnes en situation de dépendance.....	34
3.2.5. Livre et accompagnement social.....	35
3.2.6. Développement culturel et insertion.....	38
3.2.7. Un volontarisme culturel inscrit dans la tradition départementale	40
3.3. Diagnostic de lecture publique ciblé.....	41
3.3.1. Le réseau départemental face aux enjeux de l'accessibilité.....	41
3.3.2. Des bibliothèques en milieu empêché.....	46
3.3.3. Le rôle de la DDB en faveur des publics empêchés ou éloignés du livre	49

3.3.4. Engagement du réseau et attentes de coopération	56
Conclusion PARTIE 3 : Synthèse diagnostic	57
4. BENCHMARK AUPRES DES BIBLIOTHEQUES.....	59
DEPARTEMENTALES	59
4.1. Nature du benchmark et attendus	59
4.2. Analyse synthétique.....	60
4.2.1. Taux de retour et répartition géographique.....	60
4.2.2. Grandes tendances.....	60
4.3. Fiches thématiques : 5 exemples de départements impliqués.....	63

REMERCIEMENTS

Remerciements à l'ensemble des personnes rencontrées ou consultées au cours de cette étude, et notamment aux membres de l'équipe de la Direction des bibliothèques ainsi qu'aux élus et membres des services du Conseil Départemental de Vendée, qui m'ont accueilli avec beaucoup de sympathie et accordé un peu de leur temps dans une période particulièrement bousculée. Un salut tout particulier à Maryse Godard, magicienne de l'agenda, qui a largement facilité mon cheminement au sein des services.

Je remercie également Christophe Evans, chef du service Etudes et Recherches de la BPI pour les conseils et l'accompagnement méthodologique précieux en début d'étude, ainsi que Jean-Rémi François, directeur de la Bibliothèque Départementale des Ardennes, dont les prises de position éclairent en partie les termes de ce rapport. Salut amical à Paul-Aimé Drouhin, élève conservateur, avec qui j'ai eu l'occasion de réaliser plusieurs entretiens lors de ce tour de France virtuel des bibliothèques départementales.

Enfin, très sincères et amicaux remerciements à l'attention de Christophe Dubois, conservateur en chef du patrimoine et directeur de la Bibliothèque départementale de Vendée, qui m'a accompagné et guidé avec beaucoup de disponibilité et de confiance, au cours de ces deux mois de stage.

1. INTRODUCTION



Dans le cadre du stage thématique de la formation d'élève conservateur territorial de bibliothèques dispensée par l'INET, la Direction des Bibliothèques de Vendée a proposé le sujet suivant :

« La Direction des bibliothèques du Département de la Vendée va signer un CDLI avec la DRAC ayant pour axe principal la recherche des publics éloignés du livre ou « empêchés ». La mission portera sur un état des lieux de nos pratiques en la matière, avec l'apport d'un regard critique, ainsi que la recherche et la compilation de données et la formulation d'axes d'amélioration »

La mission s'est déroulée sous la responsabilité de Christophe Dubois, conservateur en chef du patrimoine, directeur de la Bibliothèque Départementale de Vendée, du 11 mai au 30 juin 2020.

1.1. Contexte et enjeux de la mission

La politique de lecture du Département de la Vendée se construit en partenariat étroit avec les services de l'Etat depuis plusieurs années. Après un travail de structuration du territoire et d'accompagnement des publics de la petite enfance, incarné notamment par la réalisation d'un premier Contrat Territoire Lecture, un Contrat départemental Lecture Itinérance est en préparation, qui vise à aborder la question des publics éloignés du livre ou empêchés. Répondant en ce sens aux problématiques de solidarité et d'égalité territoriale dont le Conseil Départemental incarne la compétence au premier chef, cette démarche doit être effectivement initiée par la commande d'une étude approfondie co-financée par la DRAC Pays de la Loire et le Département de Vendée. Des actions menées par la Direction des bibliothèques et les partenaires identifiés pourront ensuite se déployer, inscrites au sein du CDLI.

Les notions d'éloignement de la culture et d'empêchement d'accès des publics aux offres culturelles en général et de lecture en particulier croisent de nombreux champs de l'action publique. Interrogeant la nature des représentations de la population vis-à-vis des services culturels, les problématiques d'éloignement de la culture reflètent des enjeux d'ordre tant territorial que social ou encore éducatif. Ainsi, après un premier travail d'approche théorique destiné à proposer des définitions plus précises des questions abordées, la mission s'est attachée à recueillir le regard d'acteurs clés du territoire, propres à jouer un rôle direct ou indirect dans le cadre du futur CDLI.

Les informations recueillies auront permis de :

- comprendre les problématiques d'éloignement propres au département de la Vendée
- cerner l'échelle de compréhension des enjeux de développement des politiques de lecture dans le champ social par les acteurs publics et partenariaux concertés
- dresser un premier état des lieux des actions déjà réalisées sur le territoire par les acteurs du livre et de la lecture, avec ou sans cadre formel
- définir le périmètre de l'étude et préciser ainsi la commande

1.2. Méthodologie et déroulé

Une note méthodologique a été proposée le 4 mai 2020 en amont de la mission, permettant d'inscrire les différentes étapes de l'étude. Compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie de coronavirus, la mission s'est déroulée partiellement à distance et certains contacts, notamment avec les bibliothécaires du réseau ou partenaires associatifs ont dû être en partie limités.

Un travail de recensement a d'abord permis d'identifier les textes juridiques, études, documents politiques et éléments de littérature professionnelle propres à cerner la problématique dans le contexte vendéen. Deux visites d'établissements et une série d'entretiens ont ensuite été conduits avec plus de 50 personnes¹ issues des champs de la lecture publique, des politiques sociales, culturelles, éducatives et de l'insertion. Des entretiens ont également eu lieu avec des élus départementaux afin de comprendre leur perception des questions d'empêchement et d'éloignement culturel.

En parallèle, un travail de benchmark auprès des bibliothèques départementales a été conduit, visant à identifier les priorités et pratiques de structures comparables dans le champ des publics dits « spécifiques ». Un questionnaire a ainsi été adressé aux bibliothèques départementales² le 20 mai 2020, relevant des éléments liés aux actions menées et dispositifs organisationnels choisis pour mettre en œuvre la démarche. 28 réponses ont été recueillies, correspondant à environ 30% des établissements. 5 bibliothèques départementales ayant investi le sujet de manière à la fois singulière et approfondie ont ensuite été contactées directement afin d'enrichir la connaissance de leurs modes de faire. Des fiches thématiques ont ainsi pu être établies pour chacune des bibliothèques, reprenant les caractères saillants de chaque démarche³.

Enfin, un atelier participatif a été conduit le 11 juin 2020 avec près de 20 de membres l'équipe de la BDV, issus de l'ensemble des services de la direction, afin de réfléchir collectivement aux capacités d'actions de la Bibliothèque Départementale⁴.

L'étude a abouti à la formulation de préconisations adressées à la Direction des Bibliothèques ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation des actions. Une présentation de ces conclusions a été réalisée le mercredi 24 juin 2020 dans les locaux de la Bibliothèque Départementale en présence d'élus du Conseil Départemental, de bibliothécaires de la direction, de membres des services de la collectivité et de la Conseillère Livre et Lecture de la DRAC Pays de la Loire.

¹ ANNEXE 1 : Liste des entretiens et personnes rencontrées dans le cadre de l'étude

² ANNEXE 2 : Questionnaire adressé aux bibliothèques départementales par le biais de la liste de diffusion de l'Association des Bibliothécaires Départementaux

³ Voir Partie 4, Benchmark auprès des bibliothèques départementales

⁴ ANNEXE 3 : Note méthodologique de l'atelier

1.3. Limites de l'étude

La méthodologie envisagée aura permis de réaliser un diagnostic des problématiques et des acteurs dans le champ de l'éloignement du livre en Vendée et de proposer un regard documenté et subjectif sur la problématique.

En revanche, il a été précisé en ouverture de la mission que l'étude réalisée dans le cadre du stage ne pouvait constituer un recensement exhaustif des partenaires mobilisables, ni une étude scientifique basée sur une identification exhaustive des publics envisagés. Enfin, il est clair que la mission ne peut représenter un audit des pratiques des bibliothèques vendéennes dans le champ des publics éloignés du livre.

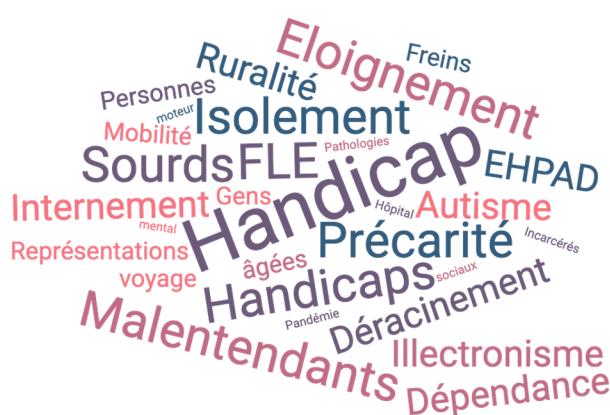
1.4. Calendrier initial

Etapes - projet	S 0	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	09/ 2020	10-11/ 2020	12/2020 - 1 ^{er} semestre 2021
Validation de la méthodologie / périmètre de la mission												
<ul style="list-style-type: none"> Travail documentaire Validation des acteurs à contacter, définition de l'agenda des entretiens Validation des questionnaire et guide d'entretien 												
Lancement des questionnaire et guide d'entretien												
Entretiens et étude												
Validation du plan du rapport technique												
Réunion d'équipe à la BDV												
Traitement des réponses au questionnaire												
Cahier des charges V1												
Cahier des charges : version consolidée												
Présentation des conclusions de la mission - restitutions												
Remise du rapport technique												
Publication de l'appel de l'offre												
Signature de la convention-cadre du CDLI												
Réalisation de l'étude												

2. REFLEXIONS SUR LE PERIMETRE DE L'ETUDE



Sans prétendre réaliser une analyse préliminaire exhaustive de la problématique, la partie suivante a pour but de proposer plusieurs angles d'approche et points de vue sur les notions d'éloignement et d'empêchement. Ces différentes perceptions s'appuient sur des informations autant issues du champ réglementaire et politique que d'une réflexion empirique de la communauté professionnelle sur les capacités d'accès des établissements de lecture publique par exemple. En forme d'introduction, le nuage de mots ci-dessous, produit en partie à l'issue d'un tour de table collectif en réunion de travail avec l'équipe de la Direction des Bibliothèques de Vendée, illustre la variété des représentations véhiculées par la thématique et les objets d'intervention potentiels.



2.1. Repères sur les pratiques de lecture

2.1.1. La culture, une notion relativement partagée

En 2016, une étude conduite par Jean-Michel Guy, pour le compte du ministère de la culture interroge « les représentations de la culture dans la population française »⁵. Cette étude invite notamment les personnes interrogées à formuler les termes qu'elles associent à la notion de culture.

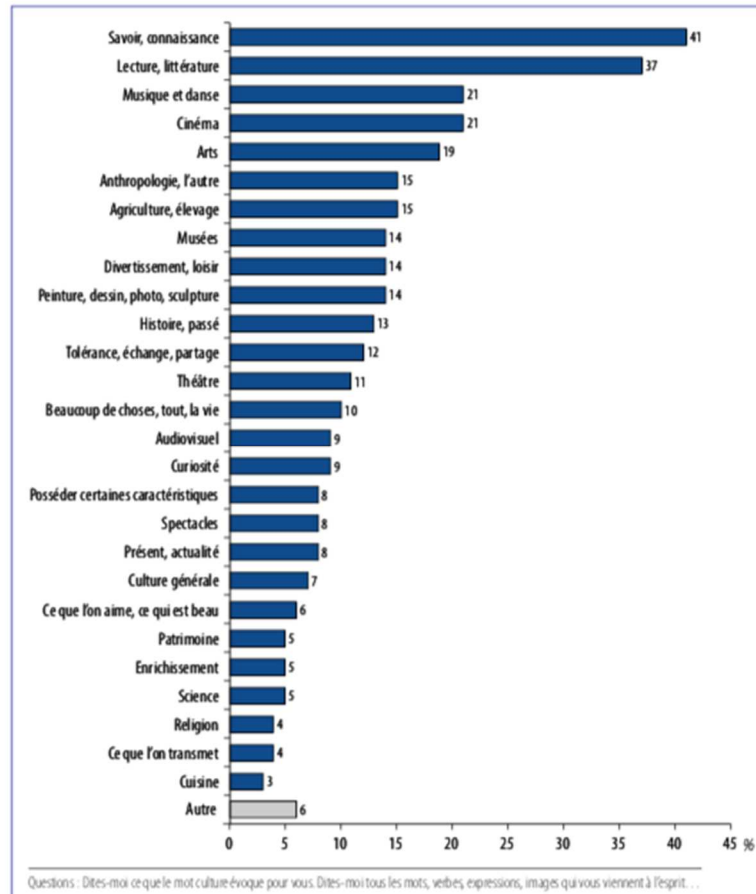
Cette phase d'enquête révèle d'abord la polysémie du terme tel que vécu par les répondants. Quatre grands registres s'en dégagent :

- La culture comme somme de savoirs et de connaissances
- La culture comme ensemble d'us, coutumes et valeurs d'un même groupe humain
- Des lieux de culture et des pratiques
- Un sens plus terrien du mot « culture », proche de l'agriculture par exemple

⁵ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2020/Les-representations-de-la-culture-dans-la-population-francaise-CE-2016-1>

Il est intéressant de noter ici que la catégorie la plus plébiscitée recouvre des notions proches de l'environnement traditionnel des bibliothèques. Ainsi le terme le plus populaire est l'association au savoir et à la connaissance. Le second recouvre le champ du livre et de la littérature.

Graphique 2 – Évocations spontanées du mot « culture » regroupées en 28 registres



Face à cette polysémie, quatre postures semblent ressortir :

- Le libéralisme culturel (« Tout est culturel »)
- L'éclectisme critique (« Tout est potentiellement culturel, à certaines conditions »)
- Classicisme (« La culture n'est pas extensible à l'infini »)
- Attitude contestataire (« La vraie culture est ailleurs »)

Chacune des trois premières postures recueillent environ 30% des répondants et la dernière un peu moins de 10%, révélant une ouverture assez large de la notion de culture, les deux premières attitudes relevant de 60% de la population environ.

Enfin, dernier constat d'importance, la culture semble être une notion partagée quelle que soit l'origine sociale des répondants. Ce facteur sociologique, par ailleurs déterminant dans la nature des pratiques culturelles et toujours pertinent dans une analyse des usagers de la bibliothèque n'influe pas de manière évidente sur les conceptions de la culture a priori.

2.1.2. Les Français et la lecture, une enquête du CNL

Le CNL propose depuis 2015 une enquête biennale sur les pratiques de lecture qui formule des objectifs ambitieux et dont les résultats recroisent les préoccupations de cette étude et plus largement des bibliothèques :

- Suivre l'évolution des pratiques de lecture des français dans le temps
- Mieux comprendre les raisons d'un désengagement vis-à-vis de la lecture
- Faire venir ou revenir à la lecture les publics qui en seraient éloignés

En 2019, 88% des personnes interrogées se disent lectrices, soit 4% de plus qu'en 2017. La littérature générale reste le genre le plus plébiscité. Cette donnée fait écho à la notion de lecture comme loisir, qui reste l'argument de lecture pour 93% des personnes interrogées. Deux données qui recouvrent a priori l'usage proposé par la bibliothèque publique dans ses missions traditionnelles. Ainsi, l'étude relève que 49% d'entre elles empruntent des livres en bibliothèque, relativisant ainsi la valeur des 15 à 20% d'inscrits en moyenne en France dans les bibliothèques publiques, indicateur que l'on savait peu pertinent pour évaluer au réel l'impact de l'emprunt dans les foyers.

Enfin, parmi les freins identifiés, causant le non recours à une bibliothèque dans l'activité de lecture, la question de la proximité géographique est évoquée de façon importante. 30% déclarent ne pas disposer d'une bibliothèque près de chez eux. Une statistique en augmentation de 8 % par rapport à 2017. Si cette donnée ne recouvre pas la réalité du maillage territorial des bibliothèques en France, elle est en revanche révélatrice du rapport à la distance envisagé comme un frein par les répondants. Elle renforce en creux l'idée de l'augmentation de l'impact d'une bibliothèque lorsque celle-ci est conçue et pensée comme un équipement public de proximité immédiate.

2.1.3. Situation de l'illettrisme en France

On verra au fil de l'étude que la difficulté première rencontrée dans la mise en œuvre d'actions de lutte contre l'illettrisme, et ce, quel que soit l'opérateur public qui prétend en assumer la responsabilité, réside dans l'identification des personnes en situation effective d'illettrisme. L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, chargée notamment d'animer un réseau d'acteurs impliqués dans les territoires, définit la problématique dans les termes suivants :

« Un adulte qui a été scolarisé mais qui n'a pas acquis une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul doit réapprendre, renouer avec les formations de base. Il doit réacquérir et consolider ses compétences de base. C'est la lutte contre l'illettrisme. »⁶

Au regard de cette définition, **7% de la population française** était effectivement concernée en 2012.

Un indicateur fiable d'évaluation des compétences de lecture reste le bilan des tests réalisés par le Ministère de la Défense, à l'occasion de la Journée Défense et Citoyenneté, suivie par l'intégralité

⁶ Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - www.anlci.gouv.fr

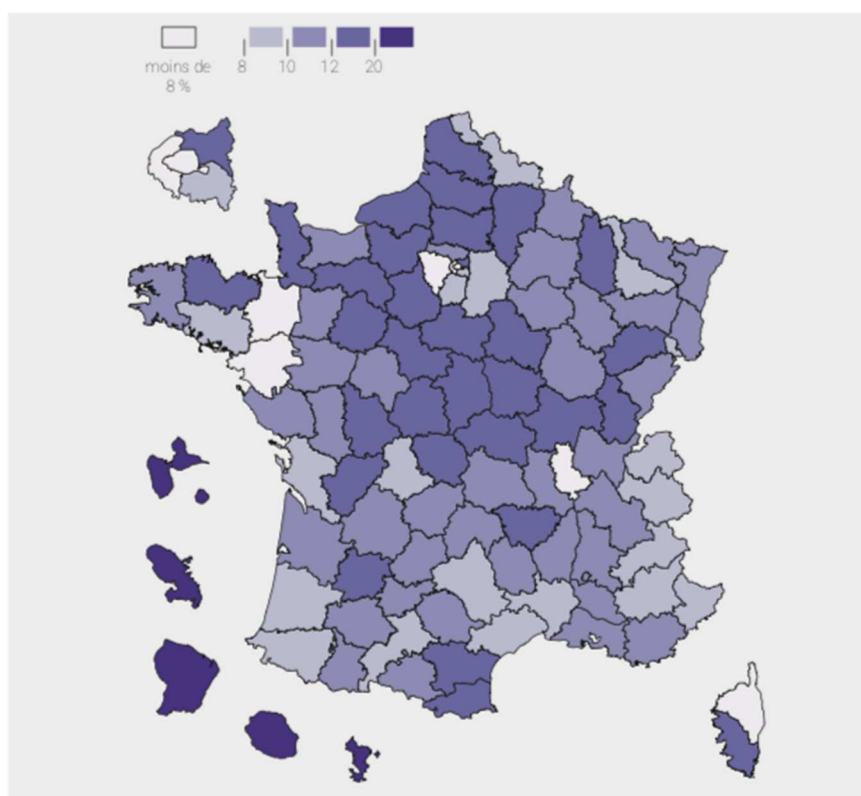
d'une classe d'âge. Cette évaluation, dont les chiffres actualisés sont parus début juin 2020 pour les 8 premiers mois de l'année 2019⁷, permet d'établir 4 profils de lecteurs :

1. Les lecteurs efficaces (77, 3%)
2. Les lecteurs médiocres (10,9%)
3. Les personnes présentant de très faibles capacités de lecture (6,5%)
4. Les lecteurs présentant des difficultés sévères (5,3%)

Compte tenu de cette répartition, l'étude précise que les profils 3 et 4 sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle, par conséquent en incapacité effective d'accéder à la compréhension d'un texte simple. En 2019, c'est donc **11,8% des jeunes Français qui sont en difficulté importante de lecture.**

C'est sur la base de ce dernier indicateur qu'a été réalisée la carte suivante, affichant la répartition départementale des personnes en difficulté importante de lecture.

►4 JDC 2019 - Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département



Champ : France métropolitaine + DROM.
Sources : ministère des Armées - DSNJ, MENJ-DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 20.20. © DEPP

⁷ Note d'information N°20.20, DEPP, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

2.2. Les bibliothèques et leurs publics

2.2.1. Facteurs de fréquentation et représentations

La fréquentation des bibliothèques publiques en France constitue un sujet récurrent des débats professionnels autant qu'un élément moteur de l'innovation sociale et culturelle mise en œuvre dans les établissements de lecture publique. Dans le cadre d'une étude comme celle-ci, consacrée aux publics éloignés du livre et potentiellement des bibliothèques, il est certes utile de faire le constat d'équipements culturels fréquentés de manière partielle par la population et d'en proposer les chiffres. Cependant, cette approche quantitative, même étayée par une analyse catégorielle des publics, ne répond sans doute pas complètement à l'enjeu de connaissance fine des facteurs d'éloignement qui nous intéresse, ni au besoin d'information quant à l'impact d'une politique de lecture sur ces mêmes personnes. En 1982, Jean-Claude Passeron résume ces difficultés en conclusion d'une étude de terrain⁸ en bibliothèque :

La bibliothèque est un excellent observatoire des pratiques culturelles, mais à condition de ne jamais oublier de localiser cet observatoire dans l'espace des pratiques sociales. Faute de quoi, l'illusion sociologique risque de se prolonger en illusion de politique culturelle. On touche du doigt ici la difficulté majeure de toute politique de démocratisation de la culture : la redistribution des expériences et des biens culturels ne fonctionne pas aussi mécaniquement que la redistribution des revenus. Il ne suffit pas d'offrir davantage en direction des moins bien lotis pour que ceux-ci reçoivent ce surplus dans les mêmes proportions.

Les éléments suivants ne tendent ainsi qu'à offrir une perception quantitative de la fréquentation des bibliothèques, qui ne permet pas de mettre en lumière des rapports plus individualisés aux pratiques de lecture et de séjour dans les lieux.

Ces points de vigilance mis en exergue, il reste intéressant de disposer de quelques points de repères. Ainsi, selon l'étude publiée par le Ministère en 2016, intitulée *Publics et Usages des bibliothèques municipales*⁹, 40% de la population de plus de 15 ans aurait fréquenté une bibliothèque dans les douze derniers mois. Répondant à l'interrogation de la communauté professionnelle quant à une baisse régulière des taux d'inscription, cette étude relevait l'augmentation parallèle du nombre de séjournateurs et révélait en creux une tendance réelle à l'évolution des pratiques et usages des services par la population. Deux ans plus tard, une seconde étude, consacrée cette fois aux non-usagers¹⁰ permettait de compléter l'approche et d'envisager les facteurs d'absence d'usage dans une perspective quantitative.

Sans reprendre l'intégralité des conclusions de ces deux études, on peut relever quelques points saillants générant une forme d'éloignement des publics. D'abord, le parcours scolaire et l'acquisition de qualifications reste un élément discriminant dans la pratique des bibliothèques, quand bien même

⁸ Voir **PASSERON, Jean-Claude**. *Images en bibliothèques. Images de bibliothèques*, Bulletin des Bibliothèques de France, n°2, 1982, p. 69-83, [en ligne]

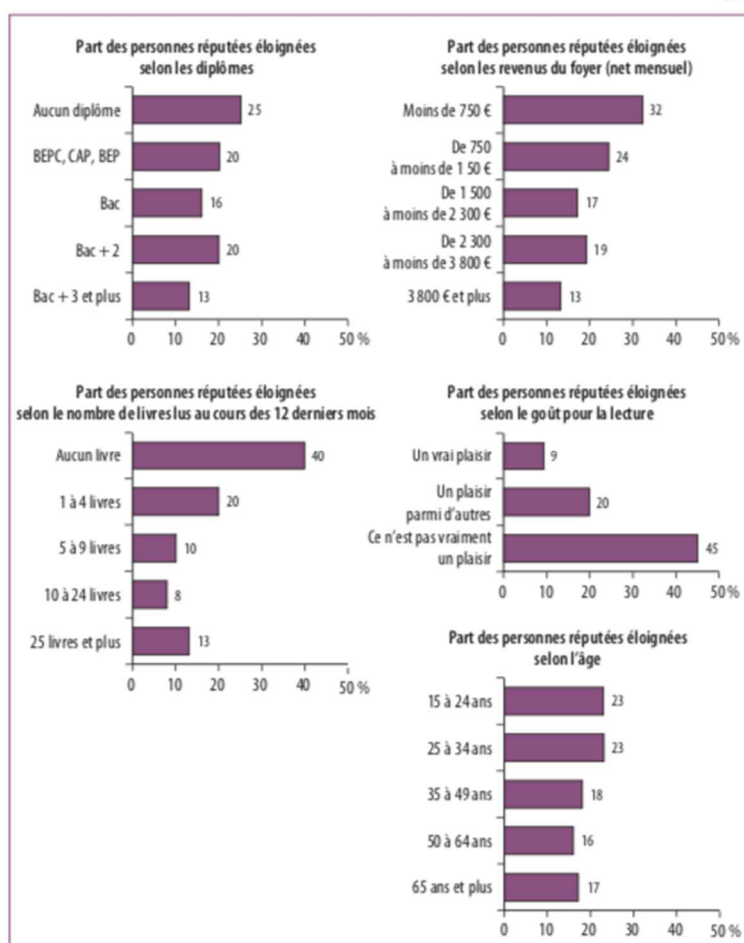
⁹ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>

¹⁰ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Documentation/Publications/Etudes-et-rapports-Lecture-et-bibliotheques/Les-non-usagers-des-bibliotheques-Etude-quantitative>

l'étude de 2016 démontre une forme de resserrement de cette problématique. Ensuite, les revenus, caractéristiques de la situation sociale des personnes interrogées, offrent une lecture effectivement pertinente. La fréquentation des bibliothèques diminue en même temps que les revenus des foyers consultés. Enfin, un nombre important de personnes, non-usagers de la bibliothèque, reconnaissent une méconnaissance des services proposés. Ce dernier argument, mettant en exergue l'aspect crucial des représentations associées à l'établissement comme moteur de la fréquentation ou de l'absence d'usage, fait écho à l'étude conduite en 2019 dans le contexte vendéen¹¹. Celle-ci relève, parmi les non-usagers, l'association très forte de la bibliothèque à un public de lecteurs assidus, et qui par conséquent ne correspondrait pas à leurs attentes.

Graphique 39 – Profils des non-usagers éloignés des bibliothèques municipales

En %



Source : TMO Régions/DGMIC, Ministère de la Culture, 2018

2.2.2. Les bibliothèques, un espace social conflictuel ?

Au titre des représentations véhiculées par les bibliothèques, on a vu que l'image persistait, d'un lieu considéré comme le repli réservé aux seuls lecteurs dans un environnement ainsi relativement cloisonné, et par là, exclusif d'une partie de la population. Or, percevoir la bibliothèque comme un îlot presque sorti de l'espace social constitue une autre illusion, comme l'illustrent les travaux de Denis

¹¹ « La bibliothèque, pas pour moi ? », rapport d'enquête, Direction des bibliothèques de Vendée, novembre 2019

Merklen et son désormais fameux *Pourquoi brûle-t-on des bibliothèques ?* paru en 2013. Par la recherche d'arguments sociaux permettant d'éclairer les raisons de phénomènes aussi violents que les incendies de bibliothèques, objets de cette étude, on comprend que la bibliothèque, en tant qu'institution au cœur de la cité, appartient bel et bien à l'espace social et recouvre nombre de représentations qui contreviennent à l'idée d'universalité que se fait traditionnellement la communauté professionnelle de sa mission. La bibliothèque est au contraire le révélateur d'une conflictualité que Merklen analyse comme suit¹² :

« Dans le contexte présent, l'attaque d'une bibliothèque de quartier ne peut pourtant pas être considérée simplement comme un autodafé. Ni interprété univoquement comme un acte contre la culture, la démocratie, la cité. Sa nature est foncièrement ambivalente. D'une part, elle doit être observée dans le cadre des conflits entre l'État et les classes populaires et, d'autre part, comme faisant partie des clivages qui divisent les classes populaires. »

Merklen insiste sur le contraste qui existe ainsi entre l'intention émancipatrice formulée par l'institution « bibliothèque » et ces phénomènes de rejet. L'enjeu ne réside plus selon lui dans la réforme ou l'amélioration d'une politique de lecture publique mais révèle la nécessité d'un changement de paradigme, une revue en profondeur de la manière de s'adresser à la population. Pour faire écho à l'étude vendéenne, cette bibliothèque qui n'est pas « pour moi », pêcherait-elle par le fait de ne pas exister « par moi », c'est-à-dire de laisser les usagers simples spectateurs ou au mieux consommateurs du service proposé. Merklen propose une autre forme de construction de ces services de lecture publique, porte ouverte à la résorption de cette conflictualité.

*« Les bibliothécaires, comme une bonne partie des intervenants et travailleurs sociaux, se trouvent ainsi coincés dans une position pour le moins ambiguë et confuse. Leur travail est animé par une vocation forte, ils arrivent à leur poste suivant des « carrières » sociales proches de celles des militants, ils sont investis de missions politiques, ils viennent à la suite des activistes qui ont quitté l'univers des classes populaires pour laisser la place à l'action municipale et de l'État, et leur place est donc proche de celle d'un militant. Mais parce qu'ils sont des professionnels travaillant dans une institution publique, l'exigence de laïcité contraint leur travail et contient leur action politique en-deçà de toute action partisane. **Il est temps peut-être de sortir vers la société civile pour participer davantage, et dans le face-à-face, à la socialisation politique des individus** et à la formation des groupes sociaux. Cela enlèverait un poids du dos des bibliothécaires et autres travailleurs sociaux ou de la culture, et clarifierait peut-être le rôle des institutions. »*

En forme de contrepoint au regard posé ci-dessus, il est utile de garder à l'esprit les travaux de Serge Paugam sur les pauvres et la bibliothèque et basés sur les observations réalisées à la Bibliothèque Publique d'Information du centre Georges Pompidou à Paris. Dans un article du BBF, daté de 2017¹³, l'auteur rappelle les 3 phases de disqualification sociale identifiées dans son travail, la fragilité, la dépendance et la rupture. A chacune de ces phases, il associe une stratégie d'usage de la bibliothèque.

¹² Extrait d'un entretien accordé en 2008 au site *La vie des idées*

¹³ Voir **CHAZAUD, Anne-Sophie (dir.)**. *Publics empêchés : lever les obstacles*. Dossier du Bulletin des Bibliothèques de France (BBF), n°11, février 2017, 211 p. Disponible en ligne sur : <http://bbf.enssib.fr/sommaire/2017/11#dossier>

Apport professionnel et activités d'études ou ludiques pour les premiers, dimension occupationnelle et strict habitat pour les seconds et enfin véritable colonisation des espaces pour les troisièmes. De ces usages majeurs, faisant des personnes observées des séjourneurs de longue durée, Serge Paugam pose les conclusions suivantes :

« La bibliothèque du Centre Pompidou est ainsi pour les publics pauvres un espace de constitution et de renforcement des liens sociaux. Elle permet de conjurer la disqualification sociale »

Non plus facteur d'exclusion comme évoqué plus haut, la bibliothèque devient ici un véritable refuge dans un premier temps, et propose un objectif d'émancipation relative :

« Ne peut-on pas dire qu'en devenant usager d'une bibliothèque, ils accèdent à un autre statut et se libèrent, au moins provisoirement, du poids du stigmate social qu'ils ressentent si souvent dans les autres espaces de la ville et en particulier dans les services spécialement destinés aux pauvres ? »

Pour le formuler autrement et reprendre les termes du projet culturel de la bibliothèque Pierrevives à Montpellier, cités par Mélanie Villenet-Hamel¹⁴ en 2012 dans un article du BBF, ne s'agirait-il pas ici et même temporairement de « *redonner de la puissance sociale à ceux qui en manquent* » ?

2.3. Politiques structurantes et repères juridiques

Des étapes juridiques importantes ponctuent l'évolution des politiques d'accompagnement des personnes en situation de fragilité dans le champ culturel. Parfois étroitement liées à ce dernier, ces marches de reconnaissance dans le droit abordent toutefois en général la question de l'accessibilité dans sa globalité. L'enjeu n'est pas ici d'en faire un bilan exhaustif mais simplement d'en rappeler les jalons les plus emblématiques, dont l'impact sur le sujet de l'étude apparaît prépondérant.

2.3.1. Handicap et accessibilité

2.3.1.1. Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Cette loi désormais célèbre, socle de référence des démarches d'accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap, induit depuis sa promulgation une réflexion en profondeur notamment sur l'aménagement des lieux publics, dont les bibliothèques font partie. Si les impacts de la loi se mesurent encore quotidiennement, une commission sénatoriale¹⁵ a produit en 2012 un rapport d'évaluation complet sur les avancées permises grâce à ce dispositif. Quoique aujourd'hui relativement ancien, ce rapport établit un panorama des champs investis par la loi et restant à traduire dans la réalité. L'accessibilité universelle en est un objectif ambitieux et toujours d'actualité.

¹⁴ Voir *La bibliothèque en concurrence*. Dossier du Bulletin des Bibliothèques de France (BBF), n°4, juillet 2012

¹⁵ <http://www.senat.fr/rap/r11-635/r11-635.html>

Ainsi la commission rappelle les 4 piliers fixés par le texte :

- *une définition du handicap qui, pour la première fois, intègre toutes les formes de déficience et dépasse l'approche strictement médicale en soulignant le rôle de l'environnement dans la constitution du handicap ;*
- *l'instauration d'un droit à la compensation des conséquences du handicap, reposant sur « le projet de vie » de la personne handicapée ;*
- *l'accès des personnes handicapées à tous les droits fondamentaux reconnus aux citoyens : à l'inadaptation de la cité, la loi répond par l'« accès de tous à tout » ;*
- *la mise en place d'une nouvelle gouvernance, associant étroitement les personnes handicapées et leurs représentants.*

Parmi les pistes évoquées à l'époque pour une meilleure application de la loi, la question du pilotage national de l'accessibilité universelle avait été posée. Elle donne lieu depuis plusieurs années à un portage interministériel incarné par la coopération entre « *les ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, lesquels sont en charge des politiques publiques permettant d'assurer la continuité et l'accessibilité, de la chaîne des déplacements. Dans ce cadre, ils pilotent le dispositif des Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le cadre bâti et des Schémas directeurs d'accessibilité (SD'AP) pour les transports.* »

2.3.1.2. Exception au droit d'auteur en faveur de l'accessibilité

Introduite dans la loi DADVSI¹⁶ de 2006, l'exception au droit d'auteur en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap sensoriel notamment a permis le développement d'une offre adaptée aujourd'hui plus largement diffusée. Améliorée nettement dans la loi 2016-925 du 7 juillet 2016, *relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine*, cette disposition permet notamment de bénéficier aux publics sujets aux différents troubles *dys* notamment.

2.3.1.3. Accessibilité numérique

Emblématique de l'élargissement des problématiques d'accès à l'ensemble des champs de l'information, la réflexion sur l'accessibilité numérique s'est notamment incarnée sur le plan juridique par le décret d'application n° 2009-546 du 14 mai 2009 qui crée le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (RGAA).

Le RGAA a pour but « *d'aider les responsables de sites Internet publics à rendre les contenus et les services en ligne plus accessibles aux personnes handicapées.* » Dans l'introduction de sa version 4.0 publiée en août 2019, le RGAA définit la notion d'accessibilité numérique comme suit :

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

- *perceptibles : par exemple, faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur ; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ; créer un contenu qui puisse*

¹⁶ Droits d'auteur et droits voisins dans la société de l'information

être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;

- *utilisables : par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu ; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;*
- *compréhensibles : par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible ; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie.*
- *robustes : par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.*

A noter, un outil référentiel en lien direct avec le RGAA dans le champ des bibliothèques : le baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique publié pour sa 3^{ème} édition en 2019¹⁷. Cet outil d'évaluation de l'évolution de la pratique en la matière interroge 3 champs :

- l'accessibilité des sites web et portails de bibliothèques;
- l'accessibilité des catalogues en ligne (OPAC) ;
- l'accessibilité des ressources numériques.

2.3.2. Protocoles interministériels Culture et Justice - Culture et Santé

Selon les articles D 443 et D445 du Code de Procédure Pénale, tous les établissements pénitentiaires doivent posséder une bibliothèque en libre accès, et les ouvrages doivent y être « *suffisamment nombreux et variés pour tenir compte des diversités culturelles et linguistiques des détenus, et respecter leur liberté de choix* ». Cette affirmation est précisée dès la circulaire interministérielle de décembre 1992 sur le Fonctionnement des bibliothèques et (le) développement des pratiques de lecture dans les établissements pénitentiaires qui formule : « *La lecture est un droit non limité par la décision de justice ou le règlement intérieur d'un établissement [...]. Le développement des pratiques de lecture et d'écriture est essentiel pour la structuration de l'individu et la connaissance de son environnement. Fondement de l'accès à l'autonomie, condition d'accès aux autres activités culturelles, rempart contre la déqualification et l'exclusion [...] il est au cœur des dispositifs d'insertion.*»

Fait rare, la lecture publique intervient donc explicitement dans les textes relatifs à un public identifié, ici les personnes incarcérées. Un troisième protocole interministériel Culture et Justice¹⁸ a été signé en mars 2009, qui intègre les bibliothèques dans les objectifs du conventionnement. Une fiche technique assortie à la dernière circulaire d'application datée de 2012 précise les modalités de mise en œuvre normative proposées par le Ministère de la Culture auprès des établissements pénitentiaires. Boîte à outils indispensable dans la concrétisation d'une bibliothèque en milieu fermé, cette fiche technique (N°4) constitue également un premier élément d'évaluation du niveau de services proposé dans les bibliothèques existantes. Par ailleurs, la fiche technique fait également mention explicite de la place des BDP dans l'écosystème partenarial mobilisable.

¹⁷ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Barometre-de-l-accessibilite-numerique-en-lecture-publique-2019-publication-des-resultats-de-la-3e-edition>

¹⁸ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Culture-et-justice>

Le développement culturel dans les hôpitaux s'inscrit dans une démarche équivalente, grâce à la mise en œuvre d'un protocole interministériel dont la dernière convention en date a été signée le 6 mai 2010¹⁹. Cette nouvelle convention intitulée « Culture et Santé » a pour objectif de prendre en compte également le secteur médico-social. Reste que si la lecture semble être l'activité culturelle la plus représentée et de longue date, les bibliothèques de lecture publique sont longtemps restées en retrait du champ de l'hôpital.

Une analyse diagnostic a été réalisée en 2007²⁰ pour formuler des recommandations sur l'évolution de l'accès à la lecture et aux bibliothèques à l'hôpital. Là encore, les bibliothèques départementales y sont explicitement mentionnées comme des partenaires pertinents du développement de l'offre notamment s'agissant des politiques d'acquisition. Dans la rubrique « *Comment construire une offre de lecture attractive ?* », le rapport d'analyse indique clairement : « *La politique d'acquisition [...] est menée en partenariat avec les Bibliothèques municipales ou départementales de prêt.* » Quant aux formations des agents bibliothécaires, « *elles sont intégrées dans les plans de formation des établissements de santé ou sont organisées au travers des partenariats avec les bibliothèques municipales ou départementales de prêt.* ». La légitimité des bibliothèques départementales à intervenir est ainsi largement encouragée par le Service du Livre et de la lecture.

Sur ces questions de bibliothèques en milieu empêchée, l'ABF travaille de longue date à la circulation des informations et le partage d'une culture professionnelle ad hoc au sein d'une commission Hôpitaux et Prisons²¹. Cette dernière, qui a rejoint la commission transversale AccessibilitéS, recense à la fois les initiatives dans le domaine et effectue une veille sur l'évolution législative et réglementaire dans un champ très largement partagée entre service public en régie et monde associatif. Élément d'actualité d'ailleurs largement relayé par la commission en question, la FILL²² prépare en 2020 un vademecum pour la lecture publique dans les établissements de santé et médico-sociaux. Cette initiative relève en creux les difficultés rencontrées sur le terrain par les différents acteurs du livre pour mettre en place des projets structurants dans le domaine.

2.3.3. L'illettrisme, grande cause nationale ?

Déclaré grande cause nationale en 2013, l'illettrisme a bénéficié depuis d'un intérêt limité de la part du législateur. Deux textes cependant affirment une forme d'organisation de cette politique. Ainsi la loi du 5 mars 2014 précise que l'échelon régional est devenu l'échelon compétent pour mettre en œuvre les actions de prévention et de lutte contre l'illettrisme. Par ailleurs, le Code du travail (article L. 6111 2) indique que « *les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage et de l'amélioration de la maîtrise de la langue française ainsi que des compétences numériques font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie. Tous les services publics, les collectivités territoriales et leurs groupements, les entreprises et leurs institutions sociales, les associations et les*

¹⁹ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Culture-et-Sante>

²⁰ <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Developpement-culturel/Le-developpement-culturel-en-France/Culture-et-Sante/Comment-faire-vivre-la-culture-en-etablissement-de-sante/La-lecture-a-l-hopital>

²¹ <https://abfhopitauxprisons.wordpress.com>

²² Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture

organisations syndicales et professionnelles concourent à l'élaboration et la mise en œuvre de ces actions dans leurs domaines d'action respectifs. »

Enfin la création de la Délégation Interministérielle à la Langue Française pour la Cohésion Sociale (DILFCS), rattachée au Premier ministre depuis le décret du 14 février 2017 intègre une forme de bloc juridique encadrant cette politique. La complexité de la coordination, centrale dans la mise en œuvre de cette démarche s'illustre ainsi par l'encadrement juridique et réglementaire dont elle bénéficie. Il reste que les Départements sont appelés à contribuer à la dynamique dans la mesure de leurs compétences.

2.3.4. Droits culturels et inclusion

Difficile d'évoquer la question des publics dans leur individualité sans citer l'évolution majeure dans la réflexion sur les politiques culturelles, induite par l'intégration dans la loi NOTRe de 2015, de la notion de droits culturels²³. Seule référence légale à ce jour, quant à la finalité des politiques culturelles, la loi NOTRe indique que « *La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* »

Cette affirmation, qui entérine des principes forts des droits culturels, comme le droit à la participation et le droit de chacun à affirmer son appartenance à une communauté de pratiques culturelles, doit avoir un impact direct quant au regard porté sur les politiques en direction des publics dits éloignés ou empêchés. Donnant à la notion d'inclusion une place prépondérante, cette définition de l'intervention de l'action publique dans le champ culturel exige des institutions une reconnaissance des parcours individuels, au-delà d'une vision prescriptive, généraliste et strictement référentielle. C'est ainsi la dynamique territoriale et d'association des publics et structures ad hoc à la construction d'un parcours culturel qui prime sur la diffusion unilatérale de contenus préalablement définis.

²³ Pour une présentation des droits culturels, voir la déclaration de Fribourg, 2007 : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/64702-les-droits-culturels-declaration-de-fribourg>

2.4. Un engagement professionnel important et un débat animé

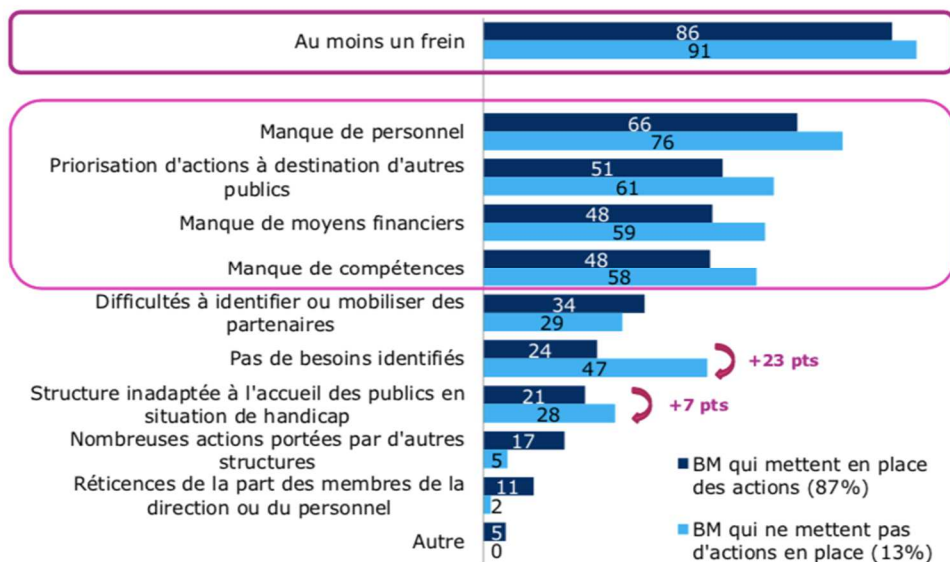
2.4.1. Lecture publique et publics empêchés : une étude du CREDOC

En 2015, le ministère confie la conduite d'une étude au CREDOC²⁴, visant à éclaircir la nature de l'investissement des bibliothèques publiques dans le champ des publics empêchés, envisageant ainsi essentiellement les personnes sous main de justice, les personnes résidentes temporaires ou de longue durée au sein d'établissements à caractère médical, ainsi que le champ du handicap. L'étude formule plusieurs constats :

- Le fort investissement global des bibliothèques, dans la mesure où la très grande majorité a mis en place une ou plusieurs actions à cet effet, notamment en lien avec le handicap.
- L'importance d'accorder des moyens humains
- La nécessité d'accorder des moyens financiers ad hoc et de les pérenniser dans le cadre d'une démarche formalisée
- La nécessité d'identifier les partenaires et de réaliser une véritable démarche diagnostic.

Il est intéressant de noter que cette étude d'échelle nationale fait remonter des freins dans la mise en œuvre des actions, dont on retrouvera en partie l'occurrence dans les constats diagnostics effectués auprès du réseau de lecture vendéen.

Graphique 2 – Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, ou expliquant le fait de ne pas mettre en œuvre des actions en faveur des publics empêchés (en %)



Source : Crédoc, enquête sur la lecture publique et les publics empêchés, 2015

²⁴ <https://www.credoc.fr/publications/lecture-publique-et-publics-empeches>

Enfin, l'étude formule six facteurs de réussite, intéressants à garder à l'esprit dans une réflexion postérieure sur la construction d'un dispositif d'intervention :

- Sensibilisation et formation des agents
- Développement de la médiation
- Partenariat consolidé grâce au conventionnement
- Actions inscrites dans un projet d'établissement
- Mobilisation des dispositifs structurants
- Actions qualitatives de communication

2.4.2. Pour une accessibilité universelle

Attentifs à la question de l'accès de l'ensemble des publics à l'offre de lecture publique, la communauté professionnelle propose des actions et formule des prises de positions relatives à la problématique. En témoignent les dossiers réguliers conçus à cet effet dans la presse professionnelle. A ce titre, on citera simplement le numéro 80 de la revue Bibliothèques de l'ABF, daté d'octobre 2015²⁵, consacré à l'inclusion en bibliothèque et le dossier du Bulletin des Bibliothèques de France, consacré en 2017 aux publics empêchés²⁶. Ces deux parutions permettent de relever à la fois le niveau d'engagement, déjà évoqué plus haut, de l'ensemble d'une profession, quant aux principes d'égalité d'accès de tous à l'offre culturelle. De même, il est clair qu'une partie très importante de la communauté professionnelle s'engage aujourd'hui dans une réflexion sur la bibliothèque inclusive, dont l'ABF se fait largement l'écho.

Dans l'article d'introduction à la revue Bibliothèques cité plus haut, Thomas Chaimbault-Petitjean et Marie-Noëlle Andissac rappellent les bases de la notion d'inclusion :

« Il ne s'agit pas d'intégration. Dans la logique du concept d'intégration, c'est à la personne de s'adapter pour intégrer la société et ses règles, de gommer ses traits culturels et ses différences considérés comme excluants. Le concept d'inclusion inverse le vecteur en demandant cette fois à la société, et donc à la bibliothèque, de s'adapter pour intégrer l'ensemble des personnes avec leurs différences culturelles, physiques et sociales. »

Cette philosophie générale conduit les bibliothèques à envisager leurs services sous l'angle des principes de l'accessibilité universelle, autrement dit : « L'accessibilité pour tous égale conception pour le plus grand nombre plus accessibilité pour le plus petit nombre ». C'est le parti tenu par la commission ACCESSIBIB²⁷ de l'ABF, qui a rejoint en 2019 la commission Accessibilités²⁸, plus transversale et qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des problématiques liées aux questions d'accessibilité. Celle-ci milite activement pour la reconnaissance de cette vision universelle dans les politiques publiques de lecture et au sein des pratiques professionnelles. Le blog de la commission constitue à cet égard une mine d'information et de recueil de bonnes pratiques en la matière.

²⁵ <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67095-80-bibliotheques-et-inclusion.pdf>

²⁶ <https://bbf.enssib.fr/sommaire/2017/11>

²⁷ <https://accessibibabf.wordpress.com/>

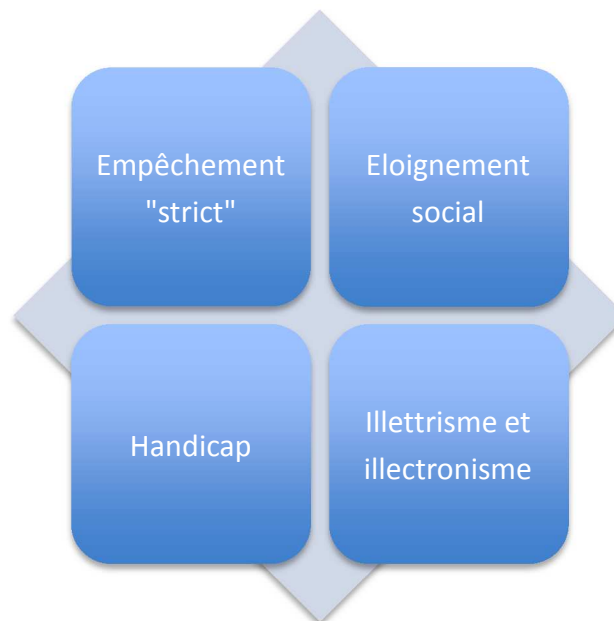
²⁸ <http://www.accessibilites.abf.asso.fr/>

Conclusion PARTIE 2 : Proposition de typologie



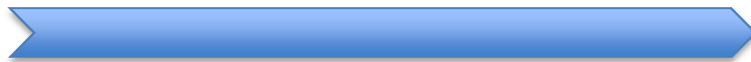
Afin de privilégier une diversité des regards et des politiques mobilisables, la typologie ci-dessous est envisagée comme un outil méthodologique dans le cadre de l'étude. Il ne s'agit pas ici de répartir de façon définitive les personnes en fonction de critères étanches et trop rigides mais bien de favoriser une observation multi-factorielle en essayant d'éviter deux écueils :

- **L'approche catégorielle** : elle isole les publics de façon artificielle et fait courir le risque d'une démultiplication des modes de faire. Rendant peu efficace l'observation des phénomènes dans un premier temps, puis l'intervention éventuelle dans un deuxième temps, elle peut susciter un découragement à intervenir ou une vision à minima des champs investis, avec pour conséquence de réduire la réflexion sur l'accessibilité universelle.
- **La politique de l'offre** : elle ne tient pas compte des problématiques dans leur particularité et privilégie la production diffuse de projets culturels, sans réflexion précise sur la transformation ou l'adaptation des services à proposer.



Aux fins de précisions, l'empêchement dit strict regroupera au sein de l'étude le champ de la justice et de l'hôpital, ainsi que les personnes résidentes en EHPAD notamment. La typologie « éloignement social » interroge principalement les problématiques territoriales, socio-économiques et les politiques d'insertion. Les termes « illettrisme et illectronisme » sont à entendre au sens large des capacités de lecture ou d'appréhension d'une application informatique simple. Enfin, le champ du handicap regroupe globalement les difficultés rencontrées par les personnes identifiées par la MDPH ou en droit potentiel d'accéder aux prestations.

3. LE CONTEXTE VENDEEN : DIAGNOSTICS



3.1. Panorama

des publics au regard de la typologie

3.1.1. Des publics empêchés de se déplacer

3.1.1.1. Les personnes sous main de justice

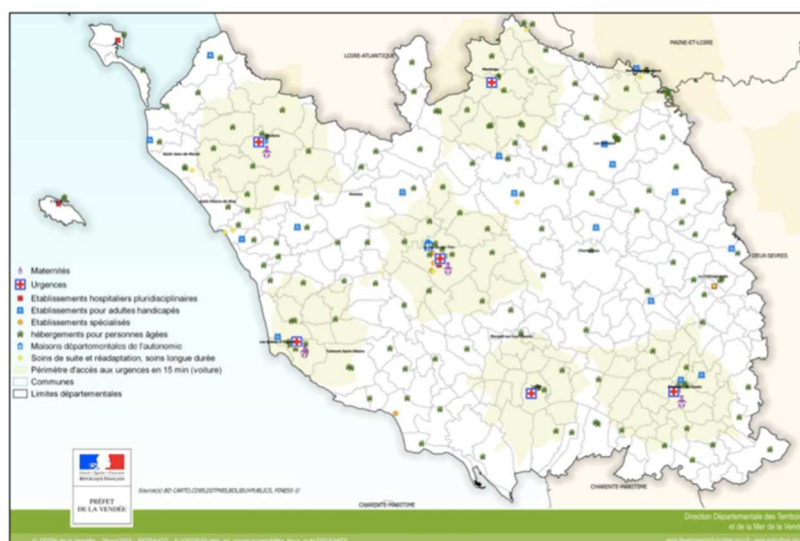
Depuis les années 90, les personnes incarcérées sont traditionnellement reconnues comme faisant partie des publics empêchés. On l'a vu, un protocole de conventionnement interministériel garantit effectivement une forme d'accès à la culture dans les lieux de privation de liberté. Cependant, il convient de comprendre au sein de cet enjeu l'ensemble des publics dits « sous main de justice », à savoir également les personnes concernées par l'exécution d'une peine en milieu ouvert et accompagnées à ce titre par le Service Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

En Vendée, on compte deux maisons d'arrêt, situées à La Roche-sur-Yon et Fontenay-Le Comte. 150 détenus y sont incarcérés pour des peines de détention provisoire ou d'une durée inférieure à deux ans. Par ailleurs, les conseillers d'insertion et de probation du SPIP de Vendée accompagnent chaque année environ 2500 personnes dans l'exécution de leurs peines.

3.1.1.2. Les personnes hospitalisées et en situation de dépendance

A l'instar du ministère de la justice, un protocole de conventionnement interministériel a très tôt concerné le champ de la santé, favorisant le développement de projets culturels dans les murs de l'institution hospitalière. Le site de La Roche-sur-Yon du Centre Hospitalier Départemental de Vendée constitue l'équipement principal, des structures intermédiaires existent à Challans, Les Sables d'Olonne, Fontenay et Luçon.

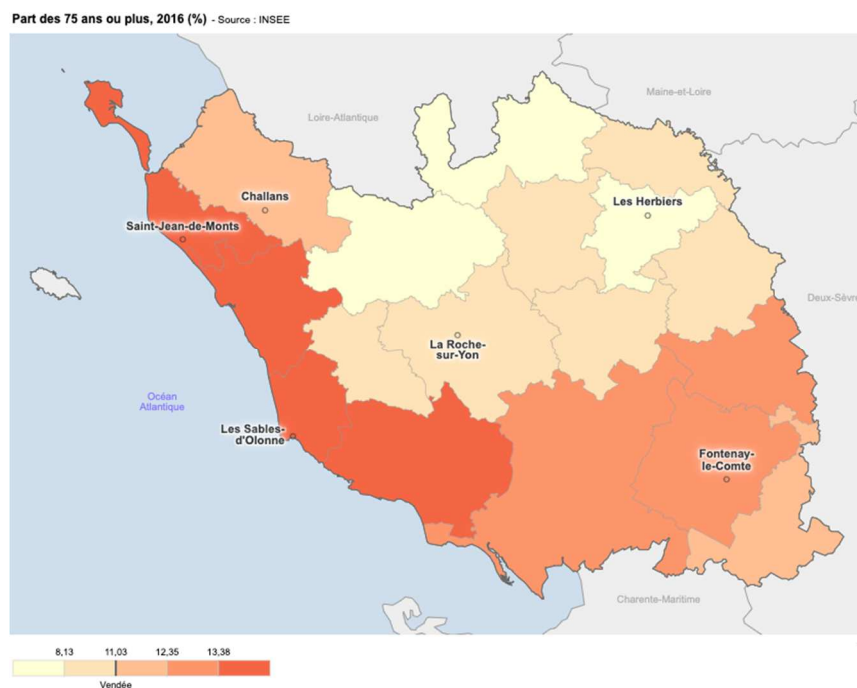
Equipements de Santé en Vendée – Etablissements hospitaliers et des personnes dépendants – source : Source : DDTM Vendée



En 2019, l'Agence Régionale de Santé a recensé 121000 personnes admises en cours séjour hospitalier en Vendée et 119000 prises en charge pour une longue pathologie²⁹.

S'agissant des personnes en situation de dépendance, un lien peut être effectué entre la forte tendance au vieillissement d'une partie du territoire vendéen et le surgissement consécutif de problématiques de dépendance. Dans le département, en 2016, 11% de la population était âgée de plus de 75 ans contre 9,4% en moyenne en France et 9,7% en région Pays de la Loire. De plus, le littoral, particulièrement concerné par le phénomène présente des moyennes bien supérieures avec plus de 16% de la population âgée de 75 ans et plus sur la communauté d'agglomération des Sables d'Olonne et environ 14% sur les communautés de communes Océan Marais de Monts ou du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie par exemple.

On peut rapprocher ce constat du vieillissement général de la population des entrées en établissements de prise en charge de la dépendance. Les parcours résidentiels favorisant le maintien des personnes âgées à domicile ou dans des habitats intermédiaires autonomes, la population accueillie en EHPAD se retrouve de plus en plus sujette à des pertes d'autonomie importante. Il y a là par conséquent une forme d'empêchement majeure en croissance régulière.



²⁹ Source : Diagnostic Santé 2019, ARS et Observatoire Régional de Santé

3.1.2. Le handicap, une multiplicité de problématiques

La Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap en Vendée accompagne chaque année 50000 personnes, dont 13254 enfants, 4479 adultes de moins de 21 ans et 6600 adultes de plus de 80 ans.

La MDPH doit incarner une forme de guichet unique de la prestation en direction des personnes en situation de handicap. A ce titre, il est raisonnable d'envisager cette institution comme le relais idéal d'identification de ces publics. Or, si la MDPH constitue un partenaire incontournable autant que volontaire dans le développement des pratiques de lecture, l'encadrement juridique de son fonctionnement ne permet pas de réaliser un diagnostic aussi fin.

Deux difficultés particulières se présentent. Dans un premier temps, les personnes bénéficiaires de prestations ne sont pas identifiables au vu de leur pathologie mais en fonction du type de prestations auxquelles elles accèdent. Par conséquent, il reste complexe de connaître la répartition de la population bénéficiaire en fonction de critères relevant la sévérité des formes de handicap, à même d'éclairer par conséquent les problématiques d'empêchement. Ensuite, aucun repérage des personnes bénéficiaires n'est pour l'instant envisageable en fonction des territoires. Or, du constat-même du directeur de la MDPH, une partie des situations de handicaps génère une forme de précarisation qui conduit à l'installation des personnes dans des territoires au coût de la vie accessible. La Vendée présente en effet des contrastes importants à ce titre, notamment dus au coût du foncier, dont le montant varie beaucoup entre les zones littorales et les territoires plus éloignés de la mer.

3.1.3. L'illettrisme, un enjeu tenu peu visible en région

Comme vu en première partie de l'étude, l'indicateur pertinent pour évaluer la situation de l'illettrisme dans un territoire ressort des tests réalisés au moment de la journée Défense et Citoyenneté, normalement suivie par une génération complète. Afin d'identifier les personnes en situation d'empêchement liée à une maîtrise insuffisante de la langue, on tient compte des deux profils de lecteurs présentant de très faibles capacités de lecture.

Le fonctionnement de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme s'articule autour d'une organisation de l'action déconcentrée à l'échelle régionale. Sur cette base, la région Pays de la Loire ne constitue pas un territoire massivement touché par le phénomène. Cependant, d'importantes disparités existent. Si la Loire-Atlantique reste un département relativement préservé de la problématique avec 6,3% de la population identifiée, la Sarthe affiche une moyenne deux fois supérieure. Avec 11,2% de la population en très importante difficulté de lecture, la Vendée, se situe comme la Mayenne, dans la moyenne nationale.

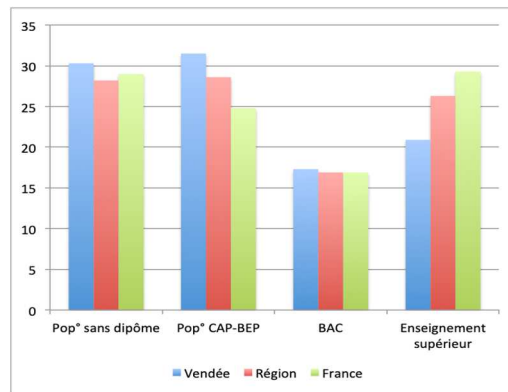
Pour autant, si ce constat ne semble pas placer la région comme un territoire prioritaire dans la lutte contre l'illettrisme, il a pour conséquence de rendre le phénomène très peu visible et de laisser cette politique en dehors de toute coordination formalisée. La mission régionale reste à ce jour inoccupée et aucun centre ressource départemental ne semble réellement afficher d'activité.

3.1.4. Principaux indicateurs d'éloignement social et territorial

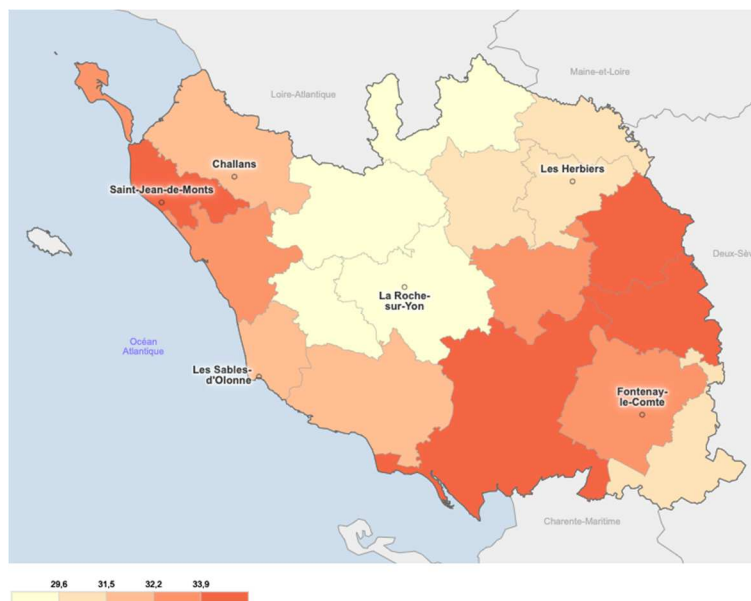
3.1.4.1. Parcours scolaires

Au regard de la sociologie de la fréquentation des bibliothèques observée en première partie, on sait que les parcours scolaires et les emplois occupés peuvent représenter un indicateur pertinent. A ce titre, on peut formuler deux constats s'agissant du département de la Vendée.

Tout d'abord, les parcours scolaires sont très contrastés selon les territoires. Globalement 62% de la population vendéenne de plus de 15 ans sort de l'école au plus titulaire d'un diplôme équivalent CAP ou BEP. C'est particulièrement vrai dans les territoires du Sud-Est et du Nord-Ouest du département. En région, 57% de la population rentre dans cette catégorie contre 54% en moyenne en France. La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (21%) est par ailleurs sensiblement inférieure à la moyenne nationale.

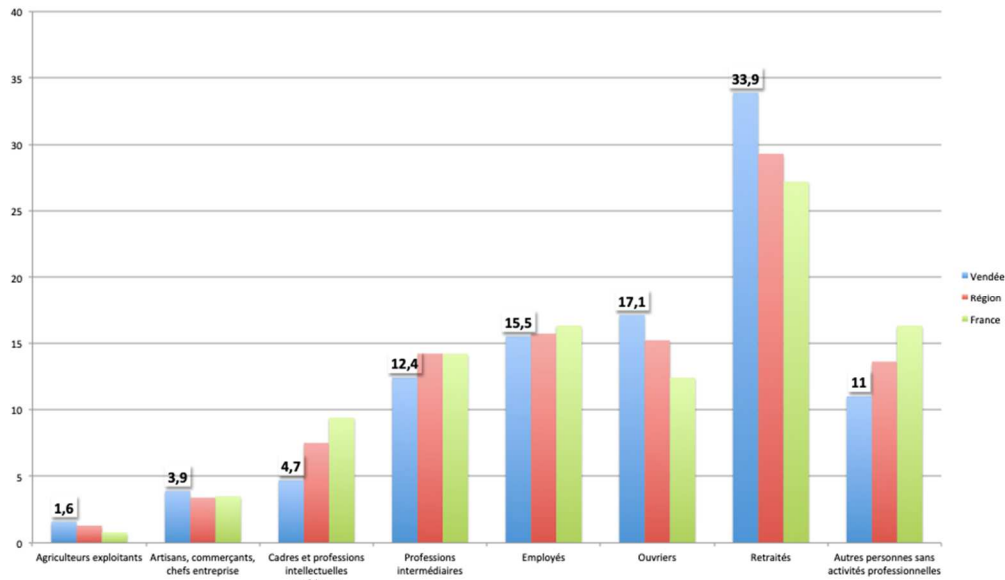


Avec plus de 30% des personnes de plus de 15 ans sans aucun diplôme à la sortie de l'école, la Vendée affiche une moyenne un peu supérieure à la moyenne française. Le phénomène est accentué dans les territoires du Sud-Est (CC Sud-Vendée Littoral, Pays de la Chataigneraie et Pays de Pouzauges) ainsi que dans le Nord-Ouest (CC Océan Marais de Monts notamment).



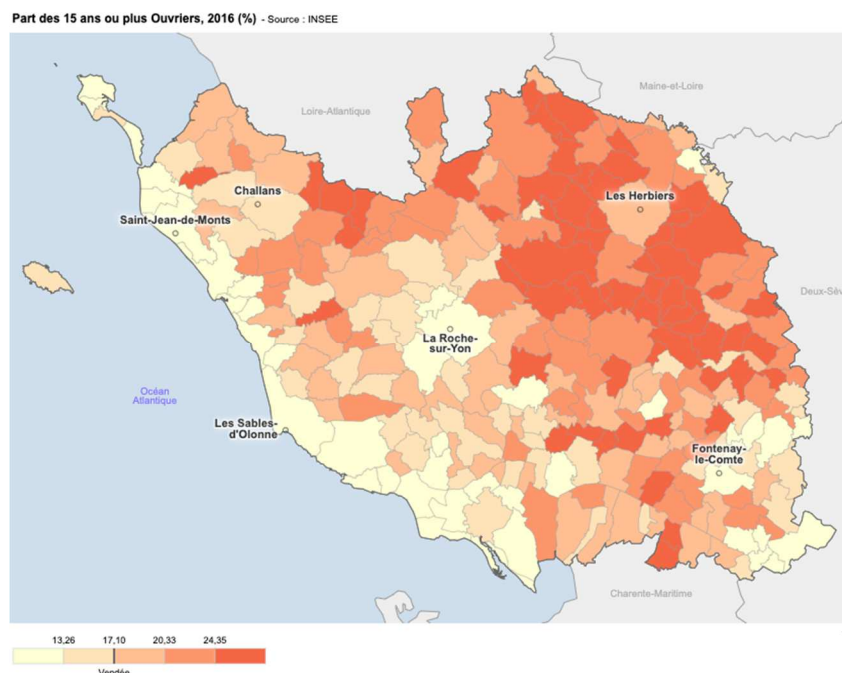
3.1.4.2. Répartition socio-professionnelle

La répartition des catégories socio-professionnelles au sein de la population s’inscrit dans la continuité des parcours scolaires identifiés plus haut. Ainsi on constate une représentation à proportion plus importante d’ouvriers parmi la population active avec plus de 17% de la population de plus de 15 ans au sein de cette catégorie. A contrario, les cadres et professions intermédiaires sont relativement moins représentés.

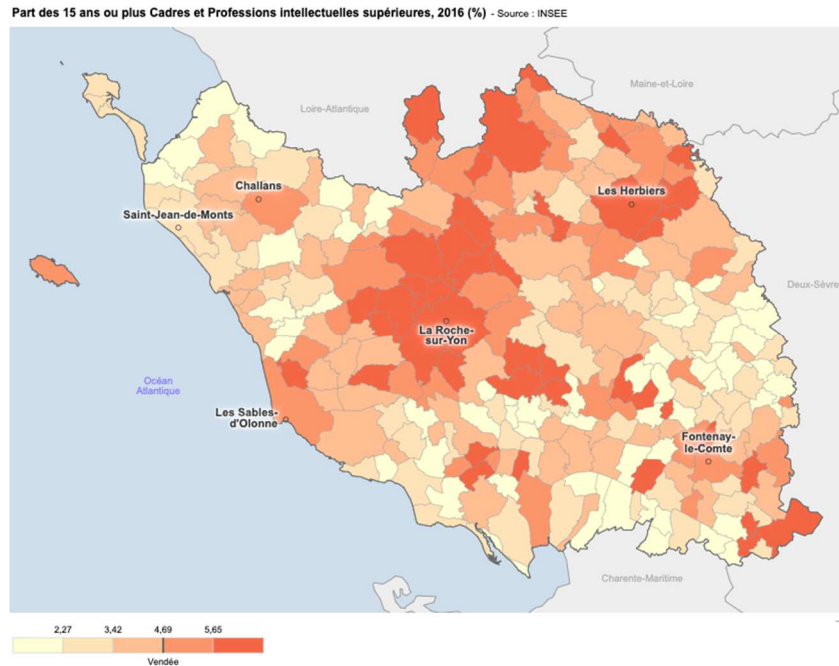


Répartition de la population selon la catégorie socioprofessionnelle, INSEE, 2016

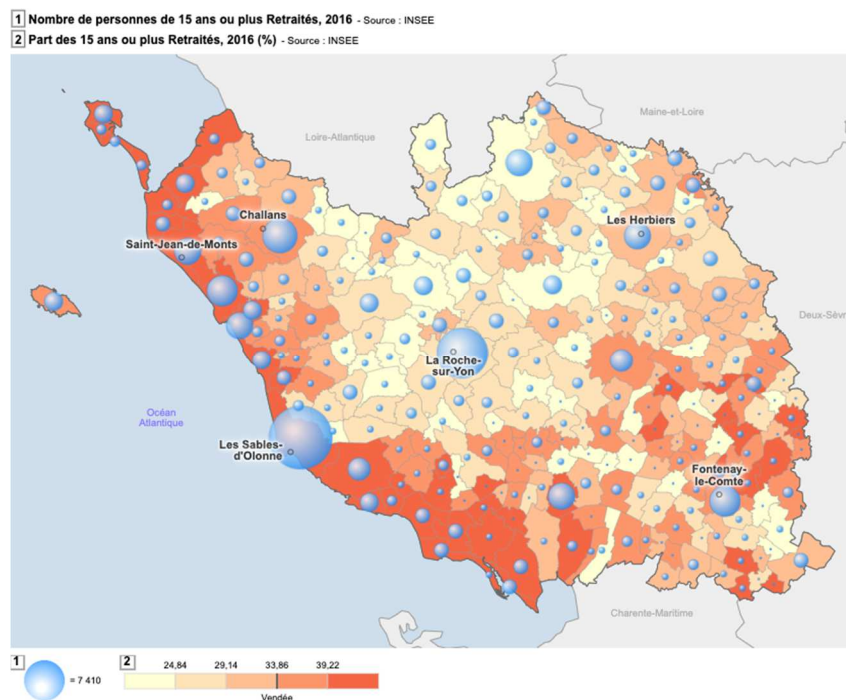
Il est notable que la population ouvrière est plus fortement représentée dans le Nord-Ouest du département, dont l’activité économique dense et la présence d’entreprises et d’activités industrielles en favorise la présence.



De même, les cadres et professions intellectuelles supérieures se regroupent en proportion plutôt dans le Nord ou autour de l'agglomération yonnaise.

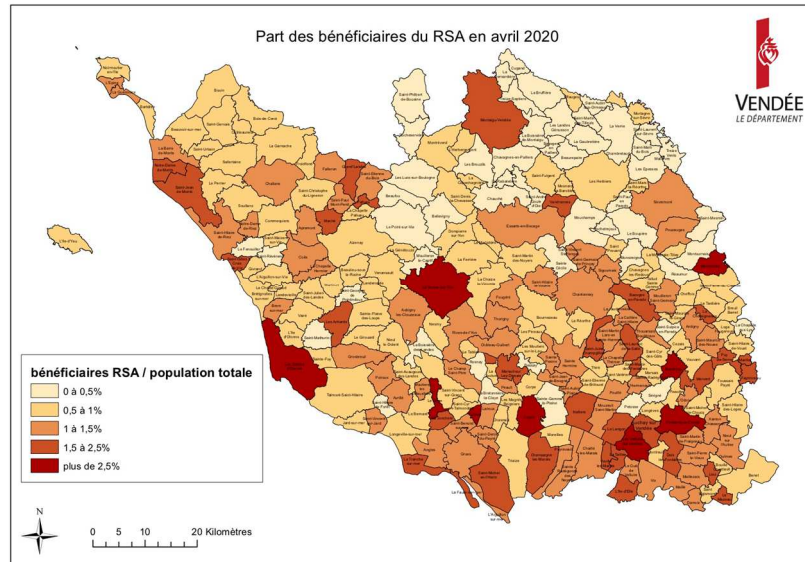


Par ailleurs, le phénomène de vieillissement évoqué plus haut est confirmé par la représentation élevée des personnes retraitées - près de 34% de la population vendéenne concernée contre une moyenne nationale autour de 27%. Celles-ci se retrouvent en valeur absolue et en proportion, très concentrées sur le littoral. Enfin, le taux plus resserré de personnes sans activité professionnelle vient illustrer le constat corrélé d'un chômage relativement faible dans le département.

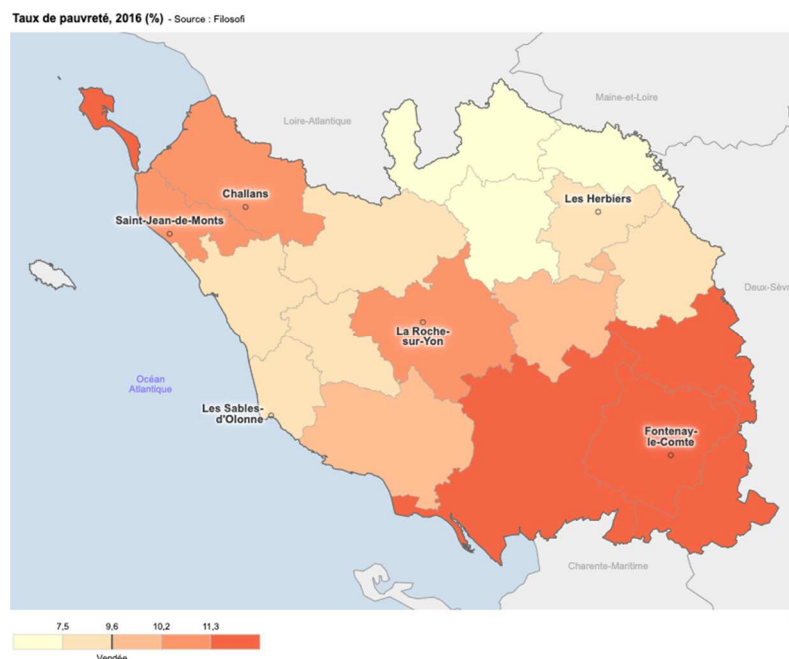


3.1.4.3. Quelques territoires de précarité

Le Programme Départemental de l'Insertion et de l'Emploi, mis en œuvre par la direction de l'insertion de la collectivité relève que la Vendée se tient sur « *le podium national des départements comptant le moins de bénéficiaires du RSA (7241 au 1er juin 2019)* ». Toutefois, on peut noter une représentation plus importante de cette population en forte précarité dans les territoires du Sud-Est ainsi que sur une partie du littoral, à la réalité socio-économique très contrastée.



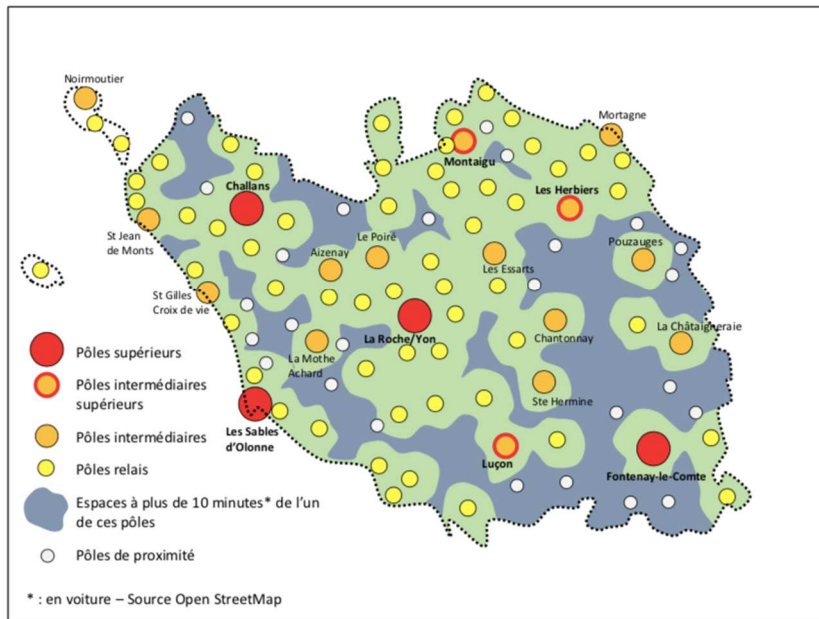
Ce constat se trouve renforcé au regard des indicateurs de la pauvreté. Si de fait, la moyenne vendéenne de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est nettement inférieure à la moyenne nationale (9,6% contre 11% en région et 14,5% en France), la répartition de cette population met en lumière un contraste territorial prégnant. Les EPCI du Sud-Est et le Nord-Ouest du département semblent nettement plus concernés par le phénomène avec notamment près de 14% de la population en situation de pauvreté sur la communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée.



3.1.4.4. Un isolement territorial relatif

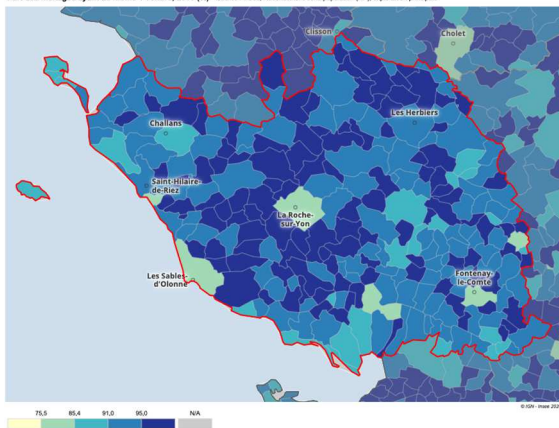
Le diagnostic introductif au Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics de proximité publié fin 2017 permet de qualifier l'isolement éventuel des populations du département au regard de l'offre de services disponibles. S'il apparaît que le département bénéficie d'un maillage de services de proximité relativement satisfaisant à l'échelle départementale, on observe que les territoires en situation relative d'éloignement se retrouvent au Sud-Est du département. L'accès aux services élémentaires, comme la mobilité quotidienne pour exercer une activité professionnelle dans l'ensemble du département, y nécessite le plus souvent l'usage d'un véhicule personnel et ce, pour des durées souvent supérieures à 10 minutes.

Le maillage de pôles de proximité et les territoires en déficit d'accessibilité aux pôles relais de proximité – Traitement NTC – cf critères en annexes

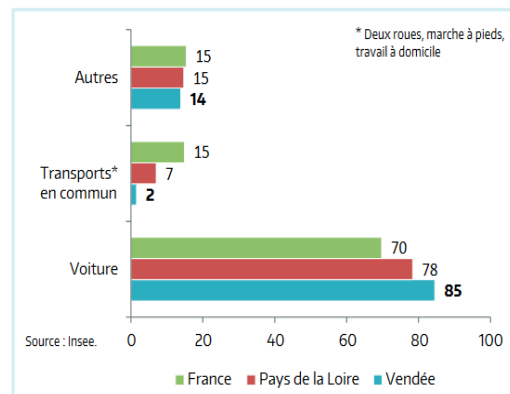


En complément, précisons que c'est également dans ces espaces du département que l'on retrouve la population qui possède le moins de véhicules personnels (jusqu'à 10% des foyers). Ajoutant ici, pour une part des habitants, une difficulté supplémentaire dans l'accès aux services de proximité.

Part des ménages ayant au moins 1 voiture, 2016 (%) - Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale



Les mode de déplacement pour se rendre au travail



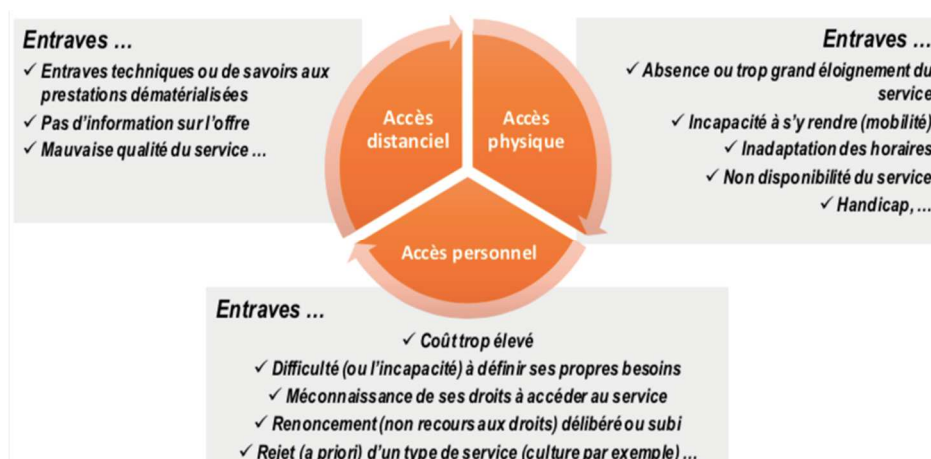
3.2. Les enjeux de l'action publique

3.2.1. Les constats du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics de proximité

Considérant l'empreinte des équipements de lecture publique sur le territoire et l'attachement aux logiques de proximité portées par le Département, il est intéressant d'observer en forme de contexte les capacités d'accès de la population aux services de proximité considérés par ailleurs comme prioritaires. Pour ce faire, le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics de proximité, porté conjointement par la préfecture de Vendée et le Conseil Départemental constitue un outil pertinent d'évaluation de l'offre dans une perspective d'équité territoriale recherchée.

D'emblée le schéma éclaire la notion d'accessibilité interrogée par les services et la répartit en 3 catégories auxquelles sont associées les entraves (ou freins) correspondant. Cette répartition se révèle également pertinente dans la perspective de cette étude, consacrée à des enjeux culturels :

- L'accessibilité physique
- L'accessibilité distancielle
- L'accès personnel



La réflexion collective à l'origine du Schéma retient 5 axes de développement estimés prioritaires :

- L'accès aux droits et l'accompagnement social
- L'accès à la santé et au parcours de soin
- L'accès au parcours éducatif et culturel
- L'accès à la mobilité de proximité
- L'accès au numérique

Il est intéressant de noter que l'intervention culturelle figure dans les fiches actions afférentes à ces axes. L'axe 3 y est même en partie consacré au travers des actions 7 et 8 intitulées comme suit :

- Action 7 : Soutenir et coordonner **les initiatives visant la réussite éducative** pour tous
- Action 8 : Favoriser l'accès au sport et à la culture pour **les publics qui en sont éloignés**

Toutefois, les bibliothèques, sans doute pour des questions de représentations de leur rôle au sein de l'action publique, ne sont pas ici expressément repérées comme des acteurs pivots de ces deux expressions politiques.

3.2.2. Un accompagnement départemental au service du développement des territoires

La direction des bibliothèques a intégré en 2017 une direction générale adjointe dédiée au développement territorial et intitulé « Pôle Territoires et Collectivité ». Cette DGA, en charge des politiques contractuelles avec les EPCI du département promeut et développe les contrats Vendée Territoires, dont une première période de signature s'achève en 2020. Initiés par des diagnostics territoriaux transversaux très aboutis et interrogeant l'ensemble des politiques départementales, ces contrats permettent de fédérer en une démarche intégrée les projets d'investissement à soutenir.

Si au premier chef, il peut apparaître surprenant que la direction des bibliothèques quitte le giron des politiques culturelles pour intégrer une délégation chargée du développement, ce choix se révèle très précieux dans une optique de conquête de l'accessibilité des équipements publics de proximité. Il permet dans le même temps d'affirmer la place des bibliothèques comme équipements publics prioritaires dans la perspective d'un développement harmonieux et équilibré d'un territoire. Grâce à cette évolution, le Département a pu accompagner pendant 4 ans, à hauteur de 3 millions d'euros une trentaine de projets de bibliothèques³⁰ et s'en trouve ainsi le principal financeur local aux côtés de l'Etat.

Un autre argument est à porter au crédit du rapprochement entre développement des bibliothèques et direction générale adjointe dédiée aux territoires : la montée en puissance des compétences d'ingénierie au sein de la direction des bibliothèques et l'évolution de la perception de la direction par elle-même. Ce basculement conduisant à une plus forte inclinaison des bibliothécaires à interroger le reste des politiques départementales, élément crucial d'ouverture dans une volonté d'amélioration de l'accessibilité.

3.2.3. Politique d'accompagnement du handicap

Coordonné par la MDPH, le rôle du département en matière d'accompagnement du handicap est à la fois central et indirect. En effet, si la MDPH se veut l'institution pivot dans la vie administrative des personnes en situation de handicap, l'optique est pour l'instant plutôt celle d'un organe de prestation qu'une structure d'accompagnement global. La MDPH prend en effet en charge l'accès aux droits des personnes bénéficiaires et attribue les aides ad hoc. L'identification des personnes de manière individuelle et en fonction de leur pathologie ou problématique propre n'est pour le moment pas réellement possible.

³⁰ « 26 projets de nouvelles bibliothèques (construction, agrandissement, rénovation) ont, en effet, été fléchés, pour un montant de subvention de près de 3 millions d'euros dans les 20 Contrats Vendée Territoires signés avec les intercommunalités du département. » Source : rapport d'activité de la direction 2019

En revanche, une évolution de la prise en charge est en cours, qui conduira peut-être à moyenne échéance à un repérage des formes de handicap observées en fonction des territoires. Par ailleurs, certains éléments de la politique handicap menée dans le département apparaissent comme de futures opportunités dans la perspective de partenariats dans le champ culturel. En particulier, le projet des communautés dites « 360 », voulues par le président Macron lors de la Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, et qui doivent permettre à une personne sans solution de prise en charge de bénéficier d'un accompagnement transversal regroupant associations, institutions, collectivités et structures sociales dans un même espace de pilotage. C'est également l'optique des plans URAPT (Une réponse accompagnée pour tous) qui prévoient la sollicitation de la MDPH pour toute personne sans solution d'accueil.

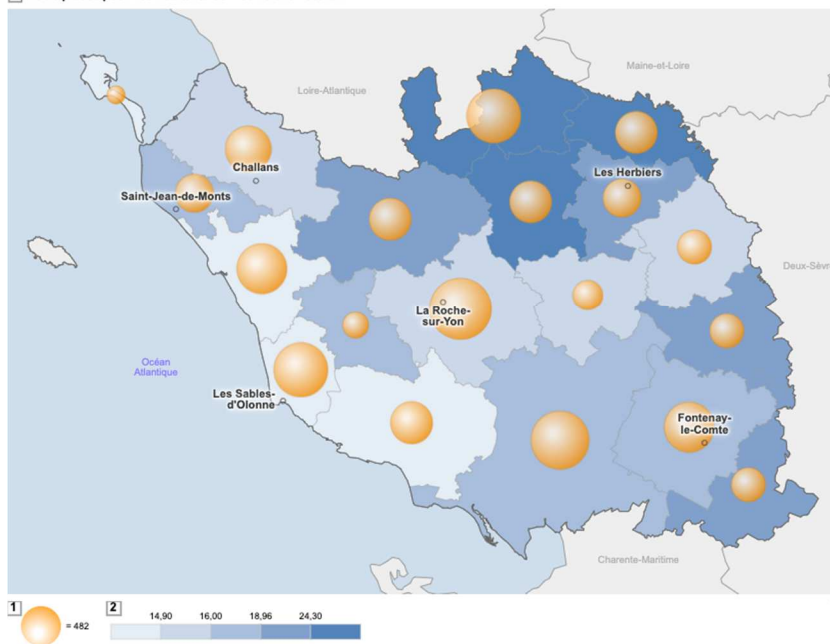
Dans ces deux dispositifs, on entrevoit la possibilité d'un pilotage collectif qui ne s'arrête pas à l'attribution de prestations mais prévoit une réflexion sur les parcours de vie dans leur globalité, un champ propice à l'intégration de réponses culturelles.

3.2.4. L'accueil des personnes en situation de dépendance

La dépendance constitue un enjeu fort pour le département dans la mesure où la population de la Vendée est vieillissante. Composée pour plus de 11% de personnes de plus de 75 ans, une partie de cette population se trouvera à moyenne échéance concernée par des besoins d'accompagnement.

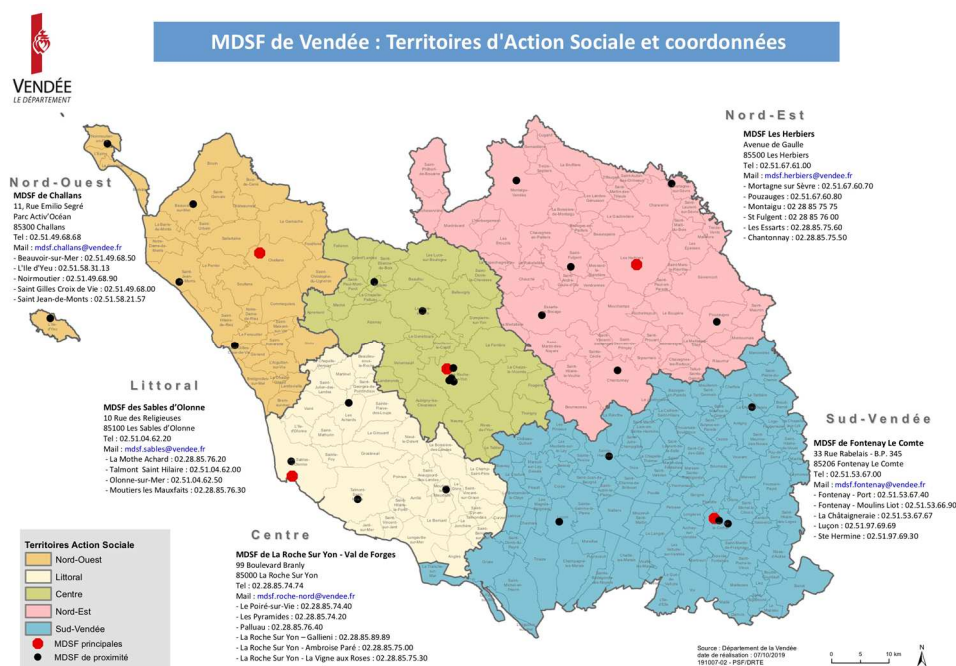
Avec près de 12000 places disponibles en structures d'accueil pour personnes âgées notamment dépendantes, le département dispose d'une offre de lits satisfaisante. Pour autant les établissements sont inégalement répartis sur le territoire. Ainsi, la problématique risque de s'avérer très forte sur le littoral, particulièrement concerné par les phénomènes de vieillissement et moins équipé en proportion du reste du département.

- 1 Nombre de places en EHPAD ou MARPA - Source :
- 2 Nb de places pour 100 habitants de + de 75 ans - Source :

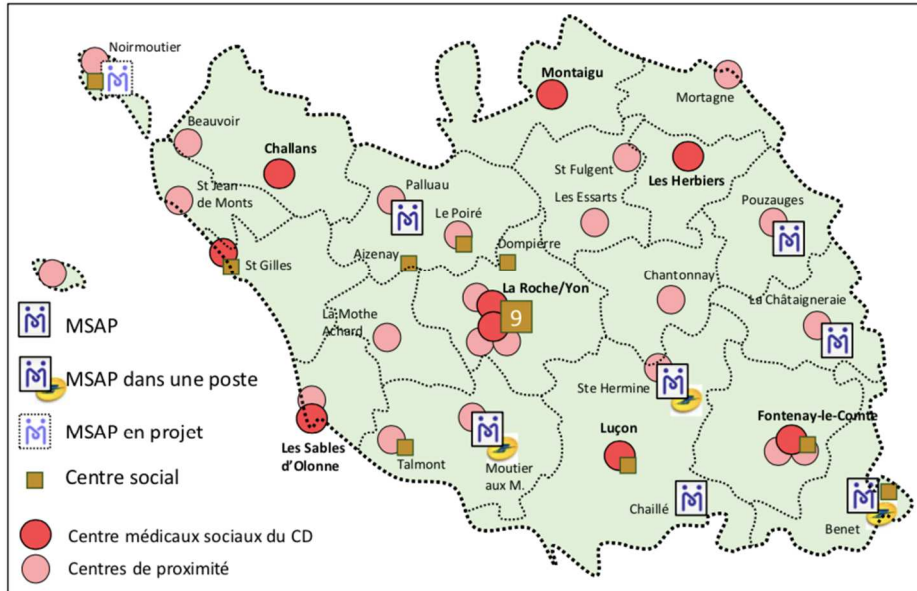


3.2.5. Livre et accompagnement social

S'il est vain et peu pertinent d'essayer de résumer le panorama de l'engagement du Département de Vendée en faveur des politiques de solidarités, quelques éléments structurants méritent d'être cités ici. D'abord, forte de ses près de 1000 agents et au cœur d'une politique qui représente environ 400 millions d'euros par an, cette direction incarne l'empreinte majeure de la collectivité dans le département. En miroir de ce constat, la présence de l'action sociale départementale se traduit par un maillage important d'équipements de proximité, les Maisons Départementales de la Solidarité et des Familles, qui constituent autant de portes d'entrée pour le repérage de publics en situation de fragilité. Se construit également un réseau d'établissements constituant un premier accueil inconditionnel et permettant une première prise en charge des personnes en grande précarité.

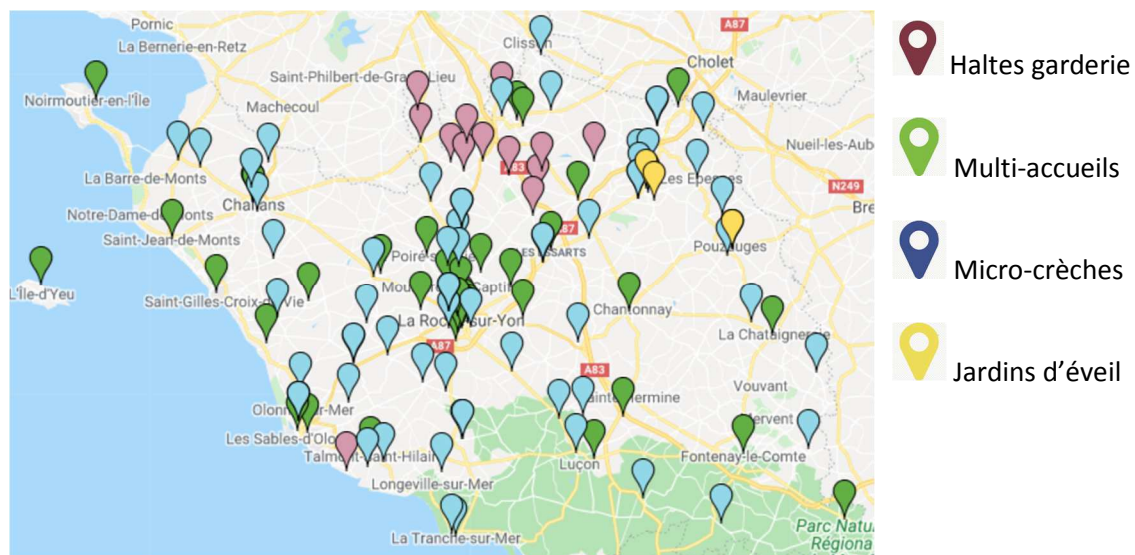


**Maillage territorial des principaux sites contribuant au premier accueil social inconditionnel :
MDSF, MSAP, centres sociaux – traitement NTC**



Des liens existent déjà entre la direction des solidarités et la direction des bibliothèques. L'opération *Premières Pages*, évoquée plus bas, se réalise en partie en partenariat avec ces structures d'accueil. Des professionnels du champ social font partie du comité de sélection des auteurs impliqués dans le dispositif. Le livre constitue selon les mots-mêmes de la directrice de l'Enfance et de la Famille, un « outil de construction de la relation » avec l'usager, qu'il s'agisse d'un enfant avec un travailleur social ou dans le cadre de rendez-vous organisés au sein de familles présentant des difficultés de différents ordres. Comme objet de médiation, on comprend bien l'intérêt que peuvent représenter les albums de jeunesse dans la mise en place d'un dialogue avec le tout-petit notamment. Pour autant, aussi utile que le livre peut se révéler dans la pratique des travailleurs sociaux, la connaissance et l'appréhension de cet outil restent des enjeux de formation importants, tant le rapport personnel à la lecture et aux bibliothèques peut s'avérer parfois problématique ou conflictuel.

En termes de lieux relais souvent identifiés par les bibliothèques, les espaces d'accueil de la petite enfance, quel que soit leur statut, sont en mesure de représenter également des points d'entrée pertinents pour les projets de médiation du livre. La densité et la proximité de ces équipements constituent deux facteurs facilitant.



Lieux d'accueil petite enfance en Vendée – Source : Conseil Départemental / Vendée-Enfance.fr extraction 2020

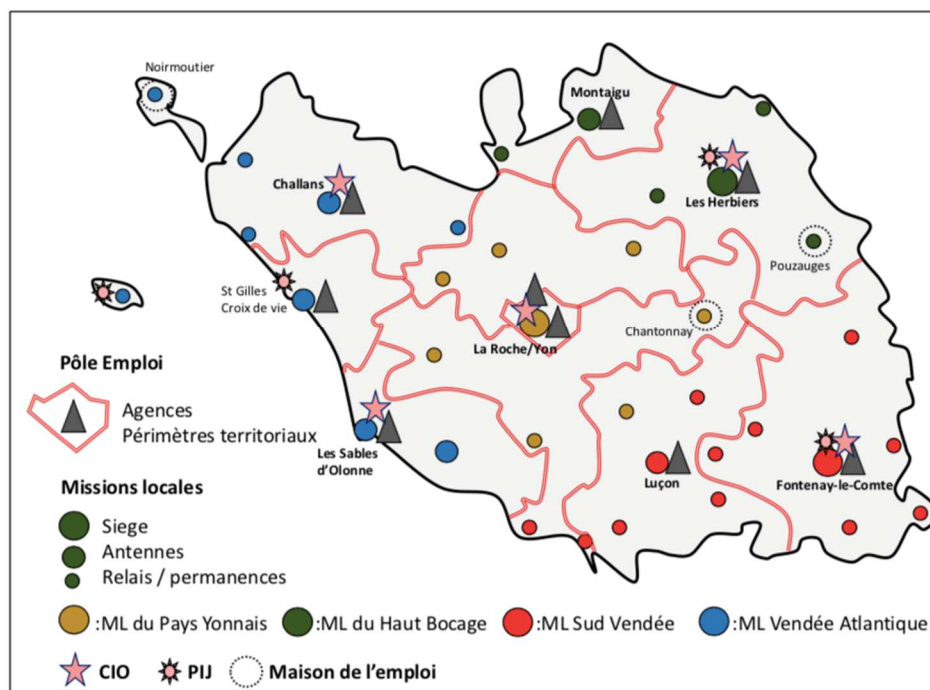
3.2.6. Développement culturel et insertion

Le Département de Vendée met en œuvre chaque année au travers de l'action menée par la direction de l'insertion, un Plan Départemental pour l'Insertion et l'Emploi. Ce plan, dont le périmètre d'intervention est assez ouvert, permet à des structures intermédiaires, pour partie issues du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire de conduire des actions d'accompagnement originales et individualisées auprès des personnes en difficulté d'insertion.

Le document recense les différents chantiers d'insertion partenaires à même de recruter des personnes bénéficiaires du RSA. Parmi ces dispositifs partenariaux, certains peuvent mobiliser des compétences culturelles et de lecture. C'est le cas notamment de certains ateliers menés avec l'association Graines d'ID à La Roche-sur-Yon, ou du parcours de la 2^e chance. Des ateliers d'écriture sont également proposés en partenariat avec le Grand R, dont le pôle littérature accompagne des séquences de 12 ateliers avec un professionnel, permettant à une douzaine de personnes « *de travailler sur la confiance en soi au travers d'exercices d'écriture.* »

Si l'urgence sociale propre à la mise en œuvre d'une politique d'insertion auprès de personnes éloignées de l'emploi de longue date rend rare le contact avec les bibliothèques ou les travailleurs culturels, la direction de l'insertion met en œuvre des démarches suffisamment panoramiques pour intégrer une dimension culturelle aux parcours proposés aux différents bénéficiaires. Dans une perspective de partenariat à l'échelle locale, les acteurs culturels doivent pouvoir s'appuyer sur le réseau riche d'acteurs relais des politiques d'insertion dans le département, dont notamment les missions locales et maisons de l'emploi.

Maillage territorial des principaux opérateurs de l'emploi et l'accompagnement des jeunes à l'insertion professionnelle – Traitement NTC



3.2.7. Un volontarisme culturel inscrit dans la tradition départementale

On l'a vu plus haut, la direction des bibliothèques et la direction de la culture n'appartiennent plus au même pôle et si elles contribuent à des objectifs politiques communs, leur approche méthodologique diverge en partie.

La politique culturelle du Département de Vendée est fameuse pour son volontarisme assumé et sa focale orientée autour du patrimoine local et des cultures vernaculaires. Volontiers au service du rayonnement de la collectivité et du territoire, cette politique s'inscrit aujourd'hui dans un axe politique intitulé « Identité vendéenne ». Dans cette logique, la collectivité propose une offre culturelle la plus large possible et au plus près des habitants du territoire, défendant en ce sens une forme de décroisement territorial qui doit bénéficier au plus grand nombre. Aide à la programmation de spectacles, accompagnement technique et soutien aux dynamiques culturelles portées par les EPCI, sont autant de démarches qui permettent une irrigation effective du département.

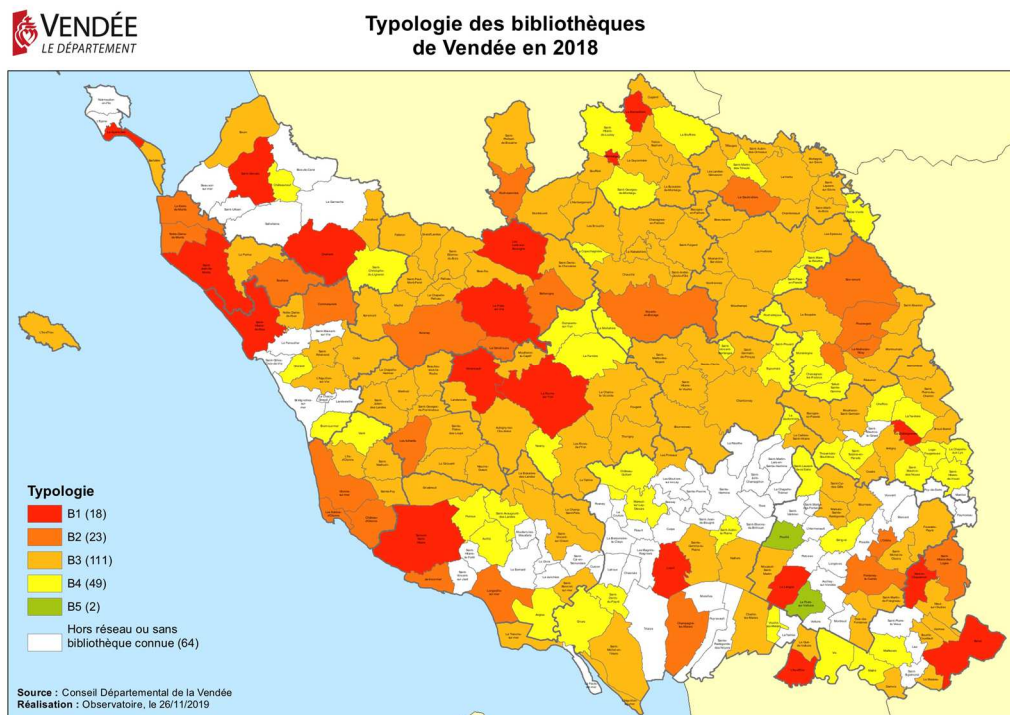
Par ailleurs, la Vendée déploie une offre unique d'éducation artistique et culturelle³¹ favorisant la rencontre des Vendéens avec les sites et parcours proposés par la collectivité. Afin de mettre en œuvre ces actions, la direction dispose de nombreux médiateurs culturels répartis dans les sites patrimoniaux et de valorisation culturelle inscrits dans le département.

Cette politique de l'offre extrêmement volontariste et dotée de manière importante permet une présence visible de la collectivité et un véritable développement de services auprès du grand public. A l'inverse, il semble que pour le moment, peu d'actions dédiées au décroisement de publics éloignés ou empêchés aient été mis en place.

³¹ Voir offre proposée par l'EDAP, l'Ecole Départementale des Arts et du Patrimoine <http://www.edap.vendee.fr/>

3.3. Diagnostic de lecture publique ciblé

3.3.1. Le réseau départemental face aux enjeux de l'accessibilité³²



3.3.1.1. Données clés

Sans reprendre ici l'intégralité du rapport de synthèse lié à la compilation des chiffres de l'Observatoire de la Lecture Publique pour l'année 2018, il est nécessaire de citer quelques points saillants du niveau de développement du réseau qui impactent directement ou indirectement les problématiques d'accessibilité.

En 2020, plus d'un Vendéen sur 5 est inscrit en bibliothèque et 40% de la population fréquente une bibliothèque du réseau, ce qui en fait un territoire plutôt favorable au développement de la lecture publique, desservi à près de 90% par une bibliothèque de proximité. 3 territoires restent à investir plus fortement dans une optique d'équilibre territorial : « le nord-ouest du département (les communautés de communes de Challans-Gois et de l'île de Noirmoutier), le pays de Saint-Gilles et une partie importante du sud Vendée (notamment les communautés de communes de Sud Vendée Littoral et de Fontenay-le-Comte). »³³

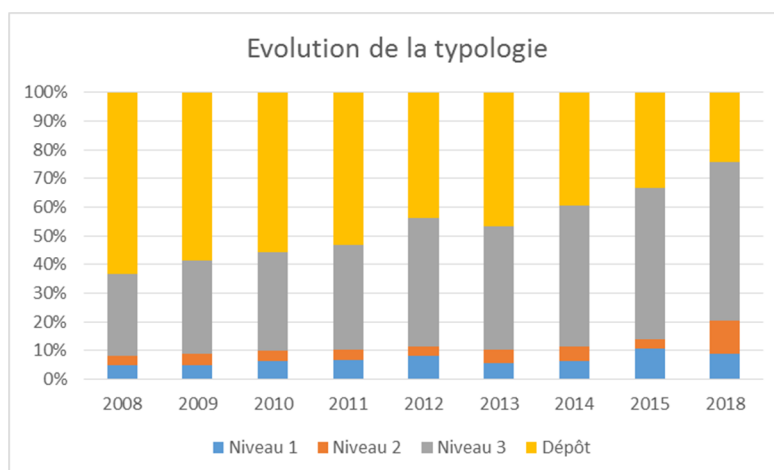
Il est ensuite notable que si, en dix ans, la typologie³⁴ des bibliothèques vendéennes a nettement évolué vers une représentation plus forte des bibliothèques de niveau 1 et 2, la requalification

³² Dans cette partie, les évaluations statistiques ont été réalisées d'après les déclarations effectuées par les bibliothèques dans le cadre de l'enquête annuelle mise en place par le Service du Livre et de la Lecture et accompagnée par la Bibliothèque départementale de Vendée auprès du réseau des bibliothèques du département

³³ Source : Rapport de synthèse, Observatoire de la Lecture Publique, DDB, janvier 2020

³⁴ Voir ANNEXE 4 : Critères d'établissement de la typologie des bibliothèques

principale du réseau s'est pourtant effectuée vers des équipements de niveau B3 offrant des services intéressants et en proximité mais maintenant une capacité d'ouverture relativement faible. Le rapport de synthèse édité par la DDB cite comme un enjeu de développement la nécessité de voir naître des équipements structurants dans les territoires à même de contribuer à réduire une partie des inégalités d'accès à l'offre culturelle proposée.



➤ Quelques indicateurs majeurs de la vie du réseau relatifs aux problématiques d'accessibilité :

- Accessibilité du bâtiment
 - ⇒ 35 bibliothèques déclarent ne pas disposer d'un bâtiment accessible au sens de la loi *Handicap* de 2005. C'est même 60% du réseau selon une évaluation de la DDB, révélant au passage une capacité inégale au sein des réseaux de mesurer le niveau d'accessibilité réelle de leur équipement.
- Accès internet public :
 - ⇒ 50% des bibliothèques ne disposent pas d'un accès internet au public, rendant difficile l'accès sur site aux multiples ressources et besoins d'information complémentaire pour les personnes dépourvues de matériel au domicile et/ou en situation d'illectronisme.
- Tarification
 - ⇒ 50% des bibliothèques du réseau proposent encore une inscription payante, ajoutant un frein à un accès à l'offre de services et excluant de fait une partie de la population, sans bénéfice substantiel pour la collectivité, ni impact sur la préservation des collections par exemple
- Amplitude horaire d'ouverture
 - ⇒ 75% des bibliothèques vendéennes sont ouvertes moins de 8h par semaine, rendant l'effectivité du service de proximité relative et la consultation sur place dans une optique de convivialité et de rencontre assez limitée.
 - ⇒ Par ailleurs, seules 6 bibliothèques déclarent ouvrir le dimanche.

- Professionnalisation du réseau
 - ⇒ Le département compte près de 260 bibliothécaires salariés (218 ETP) et un peu moins de 2 500 bénévoles. Cette richesse du bénévolat, qui permet un contact par des biais multiples auprès de la population et valorise l'engagement de la communauté constitue néanmoins une forme de difficulté lorsqu'il est question de lever des freins à l'accès intégrant des problématiques complexes telles que la prise en charge du handicap, la marginalisation sociale ou encore la maîtrise de la langue. Cette perspective inclusive nécessite un renversement des motifs de participation à la vie d'une bibliothèque, non plus axés principalement sur le partage de goûts de lecture mais sur l'accueil et l'accompagnement des personnes dans le cadre d'une expression de droits culturels.

3.3.1.2. *Partenariats et actions : quelques repères*

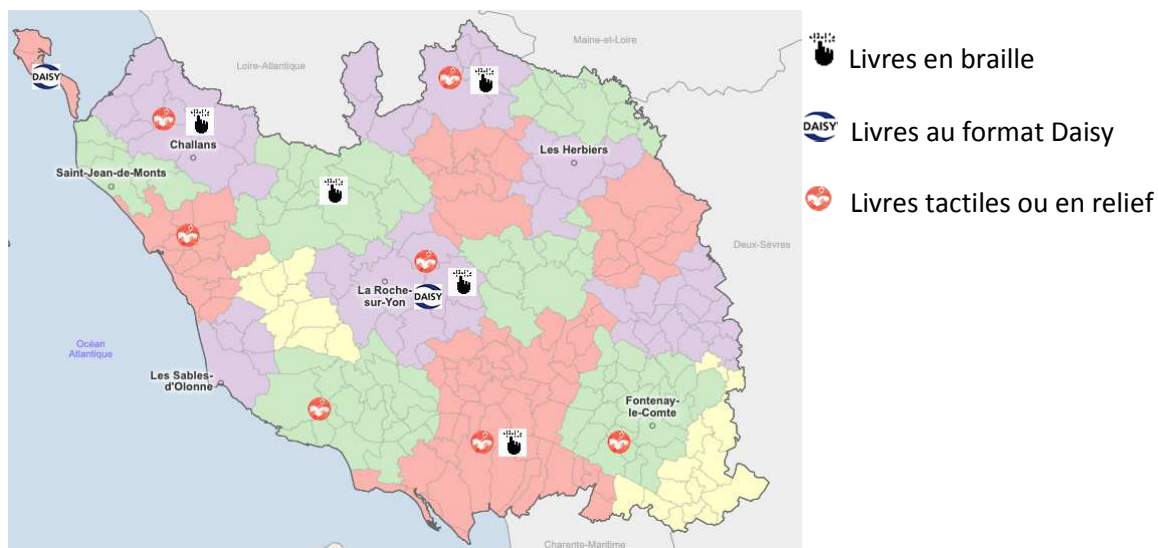
➤ Proposer des ressources adaptées

Les bibliothèques du réseau ne sont pas nombreuses à offrir en fonds propres des ressources documentaires adaptées aux différentes formes de handicap ou difficultés d'accès au livre. 21 d'entre elles déclarent proposer une telle offre en 2018, principalement des livres lus ou en gros caractères. Cependant, la Bibliothèque départementale de Vendée fait l'acquisition régulière de collections adaptées³⁵, en particulier de livres en gros caractères et de livres audio grand public. On peut aisément estimer que la majorité des bibliothèques du réseau est ainsi en capacité de mettre ces dernières à disposition du public.

S'agissant de ressources spécifiques, 2 territoires comprennent des bibliothèques qui proposent des contenus au format DAISY³⁶, 5 en braille et 7 des livres tactiles ou en relief.

³⁵ Voir 3.3.3 : Le rôle de la direction des bibliothèques du CD85

³⁶ « *Le Daisy est un format de livre audio conçu pour faciliter la lecture par des personnes handicapées. Il permet de se déplacer à l'intérieur du livre, de retrouver le point où l'on s'était arrêté, de placer des marques-pages, de contrôler la vitesse de lecture, de modifier la hauteur de la voix, etc.* » : extrait du site de l'association Valentin Haüy
<https://eole.avh.asso.fr/aide/lire-du-daisy-audio>



➤ Développer des partenariats

Parmi les partenariats les plus fréquents avec des structures d'accompagnement à caractère social, on retrouve le lien qu'entretiennent les bibliothèques avec les établissements pour personnes âgées et les services dédiés à la petite enfance. Ainsi 64 bibliothèques déclarent travailler en partenariat avec une maison de retraite et 89 avec des multi-accueils, crèches ou relais d'assistant-e-s maternels-les. Relative à une démarche des bibliothèques à l'attention des publics inscrite de longue date dans une approche générationnelle, cette pratique des services auprès des personnes âgées et des tout-petits répond également à une logique d'implantation territoriale des établissements relais et d'identification aisée des usagers à desservir³⁷. Les territoires en général et la Vendée en particulier disposent de nombre d'établissements de proximité où des professionnels du champ social, parfois même formés aux enjeux culturels ou d'animation peuvent jouer le rôle de facilitateurs. Par ailleurs, la coordination des structures de petite enfance à l'échelon communal voire intercommunal crée parfois une proximité de gouvernance également facteur de rapprochement.

Au-delà de ces deux cas spécifiques, quelques autres partenariats existent, notamment avec des centres médico-sociaux ou structures d'accueil de personnes en situation de handicap. A titre d'exemple, la médiathèque intercommunale de Luçon sur le réseau Sud Vendée Littoral a développé des liens étroits avec l'organisme OVE, actif sur le territoire, auprès de personnes souffrant de troubles autistiques. Ce dernier partenaire milite de façon structurelle pour le développement d'actions culturelles avec les personnes qu'il accompagne : « *La Fondation soutient le développement de projets artistiques et culturels visant l'inclusion dans la vie culturelle locale, le développement du lien social et le changement de regard sur les personnes et nos institutions*³⁸. » La rencontre entre le réseau de lecture publique a notamment donné lieu à l'organisation le 6 février 2020 d'une journée de sensibilisation commune sur l'accueil de personnes autistes. Une action inscrite dans le Contrat

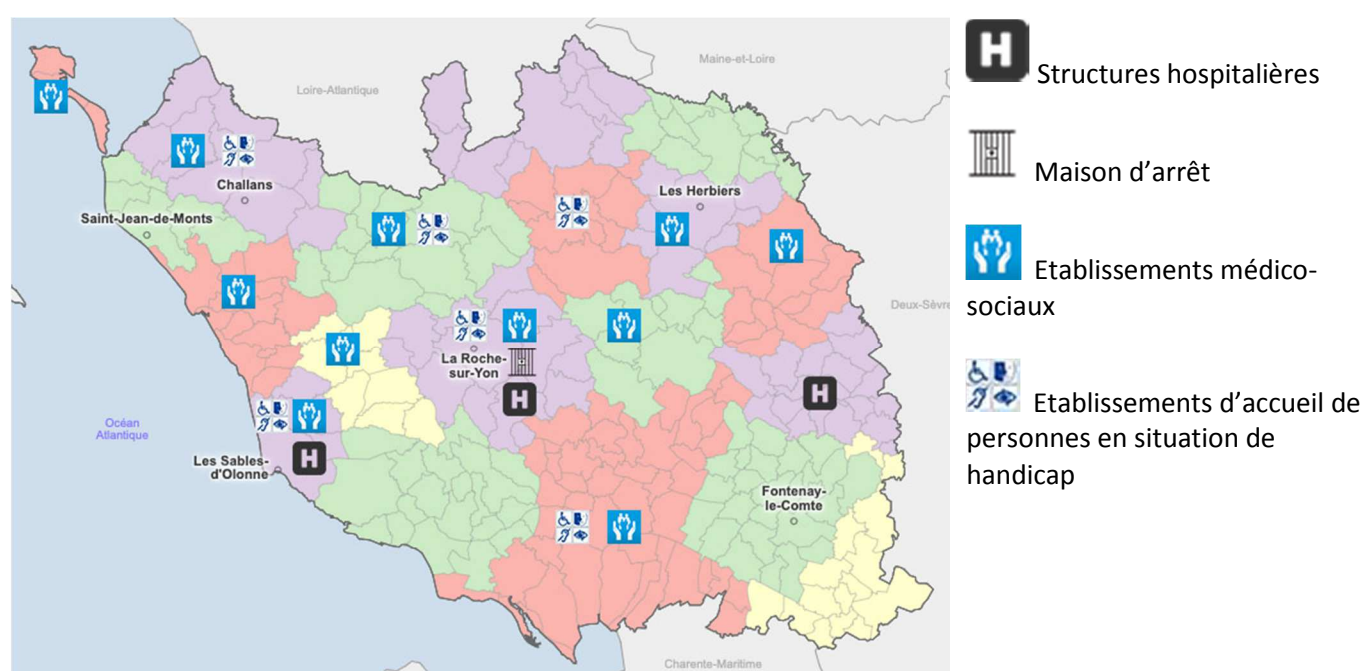
³⁷ Voir 3.2.3 et 3.2.4 : cartes de l'implantation des structures d'accueil de la petite enfance et nombre de places en EHPAD et MARPA

³⁸ Source : site web de la fondation OVE, rubrique « garantir l'accès aux droits fondamentaux » <https://www.fondation-ove.fr/droits-fondamentaux/>

Territoire Lecture signé par la communauté de communes avec les services de l'Etat pour la période 2017-2020.

Autre initiative intéressante, toujours dans le champ du handicap, l'association de la médiathèque des Lucs-sur-Boulogne avec une animatrice d'un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD), organisme chargé de faciliter l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap. Ainsi, la médiathèque a développé la possibilité d'accueillir des enfants accompagnés par le SESSAD dans ses murs à l'occasion de séances d'aide aux devoirs, favorisant par la même le lien avec un groupement d'habitants volontaires pour porter l'initiative. Si le dispositif reste ici à renouveler, il reste pertinent de constater l'intérêt d'allier action spécifique et mobilisation de la communauté locale dans un esprit de partage de compétences, très proche des enjeux par ailleurs développés dans le cadre de projets de médiathèques 3^{ème} lieu.

Dernier exemple inspirant parmi les quelques démarches entendues au fil de l'étude, la réalisation d'une bibliothèque vivante auprès des personnes résidentes du Centre Hospitalier Georges Mazurelle de La Roche-sur-Yon, établissement hospitalier en charge de la santé mentale. Ici, l'intervention hors-murs du réseau des bibliothèques de l'agglomération fait l'objet d'une convention de partenariat avec le CHS, garantissant la pérennité de l'action. C'est également le cas de l'intervention auprès de la Maison d'Arrêt qui comprend la fourniture de ressources, des temps de jeu proposés par la ludothèque communautaire et une démarche à finaliser³⁹ autour de l'accès aux œuvres d'art visuel proposés par l'artothèque.

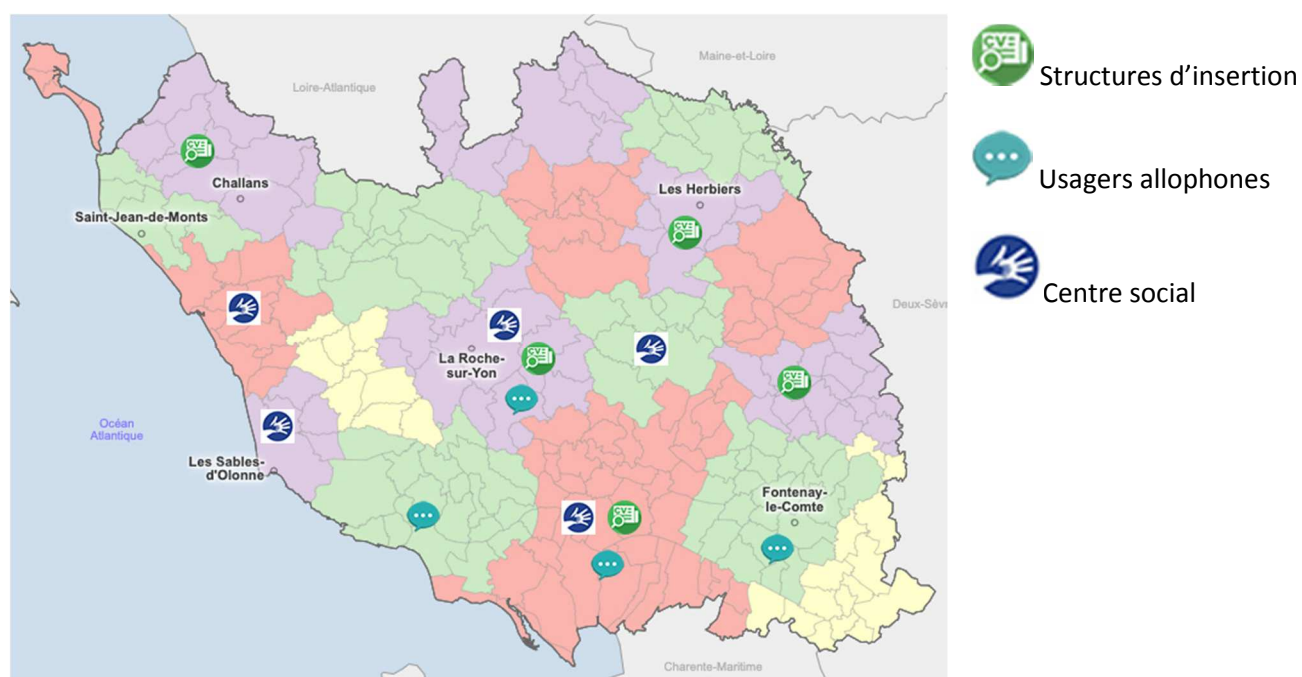


Si l'on se penche plutôt sur les questions d'insertion et de maîtrise de la langue, il est frappant de constater qu'aucune bibliothèque du département ne déclare travailler dans le champ de la lutte contre l'illettrisme. Aucune démarche véritablement formalisée n'a pu être identifiée par ailleurs

³⁹ Projet en cours de conception interrompu temporairement par la crise sanitaire

concernant la lutte contre l'illectronisme. En revanche, des bibliothèques mènent des actions dans le domaine de l'insertion. Des démarches en direction des publics allophones sont identifiées ; c'est notamment le cas du partenariat entretenu entre la CIMADE⁴⁰ et l'agglomération de La Roche-sur-Yon, à destination des personnes migrantes en résidence sur le territoire. Des ateliers Français Langue Etrangère sont ainsi proposés.

Autre incarnation des préoccupations liées à l'insertion au sens large, la médiathèque de Challans pratique de longue date un rapprochement avec l'ancien cybercentre de la commune, inscrit dans les mêmes locaux. Héritière d'une volonté de mettre à disposition des habitants une « formathèque » axée sur les liens avec le marché de l'emploi local, la médiathèque a pris l'habitude d'accueillir des personnes aux besoins informatiques de premier niveau. Le PCSES, écrit à l'occasion du projet de nouvel établissement qui ouvrira ses portes prochainement, propose ainsi comme objectifs de développement « *le travail avec des organismes de réinsertion, la réduction de la fracture numérique, l'accueil bienveillant au sein du cybercentre, l'aide à la recherche documentaire. [...]les partenariats avec des organismes comme la Mission locale* ».



3.3.2. Des bibliothèques en milieu empêché

3.3.2.1. Le cas particulier du réseau régional des bibliothèques de Maison d'Arrêt

En région Pays de la Loire, la mission de coordination des bibliothèques présentes en milieu pénitentiaire a été confiée par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et les services de l'Etat à la Ligue de l'Enseignement, dans le cadre du protocole Culture et Justice, renouvelé en 2009⁴¹. Une mission Livre et Lecture existe à l'échelon régional ; et dans chaque département, une

⁴⁰ Comité inter-mouvements auprès des évacués, association loi 1901 créée en 1939 pour venir en aide aux migrants, aux réfugiés et aux déplacés, aux demandeurs d'asile et aux étrangers en situation irrégulière.

⁴¹ Voir 2.3 Repères juridiques

coordinatrice culturelle assure le bon fonctionnement des bibliothèques des maisons d'arrêt ou centre de détention. Celle-ci déploie également une offre d'action culturelle à l'attention des détenus, en partenariat avec les structures culturelles locales et les autres acteurs de l'insertion impliqués auprès de la population carcérale. Le rôle de la coordinatrice est aussi de déployer les moyens nécessaires au renouvellement des collections, la formation des auxiliaires bibliothécaires ou encore à l'adaptation des locaux aux pratiques de lecture sur place. Le cas particulier d'une coordination fonctionnelle effective sur le plan régional a permis de construire un véritable réseau de bibliothèques, informatisées et animées dans une dynamique professionnelle. En-dehors de la Vendée, les maisons d'arrêt et le centre de détention de la région bénéficient de partenariats relativement étroits avec les structures départementales de lecture publique, allant parfois jusqu'à des conventionnements ambitieux, permettant l'intervention régulière de bibliothécaires départementaux dans le champ de la formation, du conseil et de l'action culturelle notamment.

Dans une logique d'ouverture culturelle et d'adaptation de la proposition à des publics parfois en difficulté avec l'écrit, la Ligue de l'Enseignement a développé un projet intitulé le Kiosque⁴², au sein des espaces carcéraux, dans les lieux de vie et de circulation des détenus. Ce dispositif, créé dans la philosophie des logiques de contenus Facile à Lire⁴³ permet aux personnes incarcérées et peu familières de la pratique de la lecture d'accéder à des contenus simples et facilement disponibles. La circulation de ce kiosque se double régulièrement d'actions culturelles parfois impromptues. Le parti pris du dispositif est bien de positionner la ressource là où les détenus se trouvent dans un premier temps et non spécifiquement de les amener à fréquenter la bibliothèque.

La Ligue entretient également une longue tradition d'accueil d'auteurs pour des projets d'ateliers d'écriture, qui donnent lieu régulièrement à des parutions de tous ordres. En 2018, par exemple, Rémi Checchetto⁴⁴, accompagne les détenus de l'ensemble des maisons d'arrêt en région dans la réalisation de courts textes en formes de témoignages habillés d'un vocabulaire automobile. Aboutissant à la production de livrets à dérouler reprenant l'ensemble des productions, portes ouvertes intimes et décalées sur la vie en milieu carcéral.

3.3.2.2. L'association Lire à l'hôpital au CHD de La Roche-sur-Yon

Le site internet de l'hôpital fait état de l'activité d'une association « Lire à l'hôpital » au sein du Centre Hospitalier Départemental de La Roche-sur-Yon. Cette bibliothèque des malades⁴⁵ propose des horaires d'ouverture relativement importants et un service de portage auprès des patients directement dans les chambres.

Placée sous la responsabilité de la direction de la communication de l'institution, cette activité culturelle est assurée par des bénévoles et une équipe salariée restreinte composée de professionnels

⁴² Pour une description complète du projet se reporter au site de la Ligue de l'Enseignement en Pays de la Loire : <https://www.laliguepaysdelaloire.org/index.php/lecture/le-kiosque-facile-a-lire/123-le-kiosque-c-est-quoi-ligue-enseignement-pays-de-la-loire>

⁴³ Pour une définition du concept « Facile à Lire », se reporter au site dédié en Bretagne : <https://facilealirebretagne.wordpress.com/le-facile-a-lire-quest-ce-que-cest/definition/>

⁴⁴ Pour une présentation des différents projets de l'auteur en résidences de territoire : <https://checchetto.com/blogs-de-lecrivain-en-residences/>

⁴⁵ <https://www.chd-vendee.fr/biblioth%C3%A8que-des-malades>

de cette direction. L'intervention de la Bibliothèque Municipale de La Roche-sur-Yon a été envisagée à une période mais abandonnée depuis. L'enjeu réside ici dans la capacité de la DDB à percevoir le niveau de service pour l'instant proposée aux patients et arbitrer dans un deuxième temps sur la capacité et la pertinence du Département à intervenir, et plus dans quels champs de compétences.

3.3.3. Le rôle de la DDB en faveur des publics empêchés ou éloignés du livre

3.3.3.1. *Projet de direction et enjeux de développement*

En 2017, le projet de direction rédigé par la DDB pointe plusieurs constats dont une évolution majeure du contexte organisationnel de la collectivité : « *le rattachement de la Direction des Bibliothèques au Pôle Territoires qui requiert une montée en charge sur les actions d'ingénierie* ». Ce repositionnement au sein de la DGA Territoires doit avoir pour conséquences une forme de décroisement des politiques départementales. Dans le champ des bibliothèques, il permet l'accompagnement des équipements de proximité vers la proposition d'une offre attractive au plus près des habitants, et ce dans une logique d'amélioration de l'équilibre territoriale. Pour ce faire, la DDB a fortement développé ses compétences en matière d'ingénierie territoriale et d'accompagnement de projet. Forte de 6 agents référents de secteur à plein temps, la DDB a pu mettre en œuvre une interlocution qualitative avec les bibliothèques partenaires et conduire une évaluation continue des niveaux de services proposés. Si le lien n'est pas immédiat avec la problématique des publics, la capacité de dialogue et de portage d'un discours professionnel sur ce sujet auprès des bibliothécaires et élus du département est déterminante dans le potentiel développement in fine d'actions en faveur des publics éloignés.

En tant que bibliothèque départementale, la DDB joue un rôle de levier en matière d'évolution des pratiques et de prise en compte des problématiques de publics. Pour ce faire, elle accompagne la structuration de réseaux professionnels propres à envisager la création d'actions par la suite. Trois enjeux pointés dans le rapport d'activité 2018 font écho à cette réflexion :

- Le développement d'équipements structurants notamment dimensionnés comme têtes de réseau
 - ⇒ Ces lieux de référence deviennent localement des lieux potentiels d'émergence et de diffusion d'une culture de l'accueil des publics au sein des réseaux.
- La professionnalisation du réseau qui doit continuer à progresser pour se rapprocher de la norme nationale
 - ⇒ Ce progrès effectif, conséquence du travail de conseil mené par la DDB, permet la création d'une communauté professionnelle formée aux nouveaux enjeux des bibliothèques contemporaines.
- La mise en réseau des bibliothèques dans le cadre des intercommunalités
 - ⇒ La structuration des réseaux favorise une transversalité propice au développement de partenariats externes, nécessaires à la conduite de projets autour des publics.

En outre, les deux derniers enjeux de développement envisagés recourent les problématiques d'éloignement des publics. Ainsi la transformation du secteur *Action culturelle* en un secteur intitulé *Publics et action culturelle* illustre l'évolution de ses objectifs en faveur d'une réflexion globale sur la question de l'accueil des publics dans une bibliothèque. Enfin, la production de services numériques supplémentaires et diversifiés croise la nécessaire permanente réflexion sur l'accès à l'information et la culture dans les territoires les plus isolés du département.

3.3.3.2. *Accompagnement des bibliothèques et ingénierie culturelle*

Outre l'interlocution essentielle et permanente des référents de secteur avec les bibliothèques des réseaux, la direction départementale des bibliothèques réalise un travail important de production de guides et de documents d'orientation. Si ce travail vaut pour l'ensemble des champs d'intervention de la direction, il est particulièrement nécessaire concernant le développement de la connaissance des publics, dans la mesure où ce domaine de compétences ne compte par encore systématiquement dans le référentiel socle des bibliothécaires, qu'ils soient bénévoles ou salariés. Trois exemples de documents pratiques et outils de références à destination des bibliothécaires vendéens :

- Le guide *Handicap en bibliothèque*
 - ⇒ Rédigé en 2016, il présente une série de ressources et de bonnes pratiques à mettre en œuvre dans l'accueil des publics en situation de handicap

- L'étude menée sur les publics et non-publics en Vendée intitulée *Les bibliothèques, pas pour moi ?*
 - ⇒ Réalisée du 2 mai au 14 octobre 2019 et présentée lors de la journée départementale du même nom, cette étude constitue un outil particulièrement intéressant de connaissance des publics à l'échelle départementale, éclairant notamment la question des représentations sociales quant à l'usage d'un service de lecture. Bon complément aux deux études référentielles conduites par la DGMIC en 2016 et 2019⁴⁶ et réalisée selon une rigueur méthodologique effective, elle contribue à l'échelle vendéenne à la transformation progressive du regard des bibliothécaires sur les publics effectivement desservis et ceux restant à conquérir.

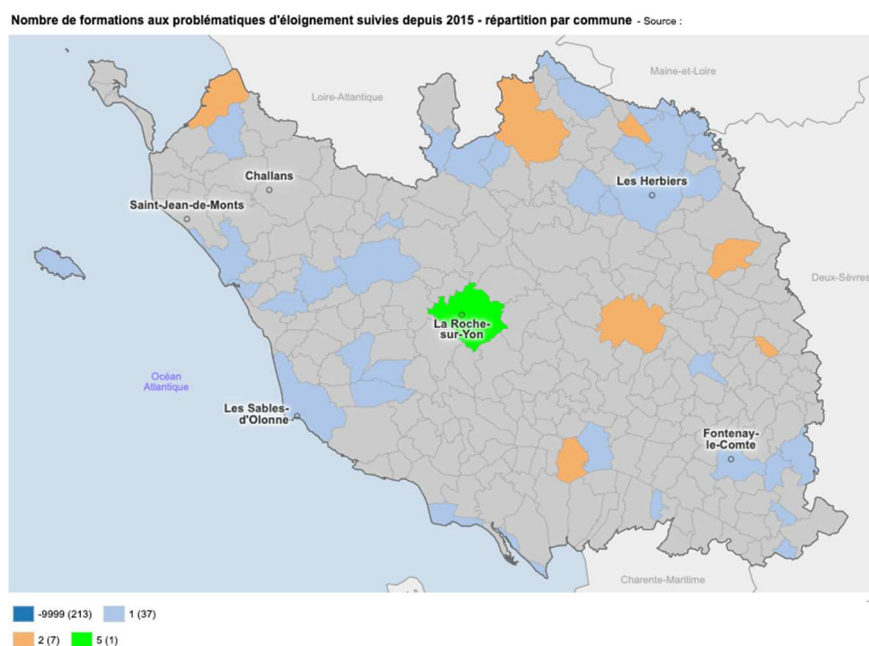
- L'actuel document d'accompagnement à l'écriture des PCSES, réalisé à l'attention des élus, bibliothécaires et équipes bénévoles et salariés dans le cadre de la création ou l'aménagement d'une bibliothèque.
 - ⇒ S'il ne s'intéresse pas spécifiquement à la question des publics éloignés, ce document méthodologique très abouti introduit largement l'objectif de développement des publics au sein de la réflexion nécessaire à la conception du PCSES. Dans la mesure où il est tout à la fois un outil pratique adapté au travail des bibliothécaires de terrain et un moyen de développer une réflexion territoriale d'ordre politique, il peut devenir intéressant d'y introduire des dimensions d'accessibilité plus ambitieuses et détaillées faisant de la création ou de l'aménagement d'un espace un levier de progression dans le champ de l'accueil des publics éloignés du livre et de la lecture.

⁴⁶ Voir bibliographie et ressources en fin de rapport

3.3.3.3. Formation du réseau

Entre 2015 et 2020, une évolution de l'optique de formation est identifiable. D'une approche générationnelle importante (tout-petits, adolescents...), la DDB bascule progressivement vers des thématiques plus en lien avec les questions sociologiques ou médico-sociales. Le handicap se place comme une proposition récurrente et les journées consacrées aux différentes formes d'éloignement social apparaissent dans les plans de formation⁴⁷, avec notamment la proposition d'une séquence dédiée au Facile à Lire et aux publics éloignés dans le catalogue 2020-21. Cette évolution s'incarne aussi par un changement de dénomination de l'offre proposée. Jusqu'en 2018, il est question d'action culturelle. A partir de 2018-19, la DDB propose une offre sous l'angle « Publics et action culturelle ». Loin d'être anecdotique, cette évolution lexicale transcrit une évolution sur le fond. Il s'agit d'aborder la question de manière globale et pas uniquement liée à une approche de diffusion culturelle. Former à l'éloignement réclame une perception du rôle des bibliothèques plus large et une nouvelle focale d'action publique : il s'agit désormais d'identifier une absence ou un manque de services observé auprès des usagers et de chercher à y remédier. A contrario, il n'est plus ici question d'accompagner la volonté de la structure bibliothèque de proposer son offre au plus grand nombre. Ce changement de paradigme complexe représente un enjeu de formation à part entière que la DDB entreprend à travers le renouvellement de son offre.

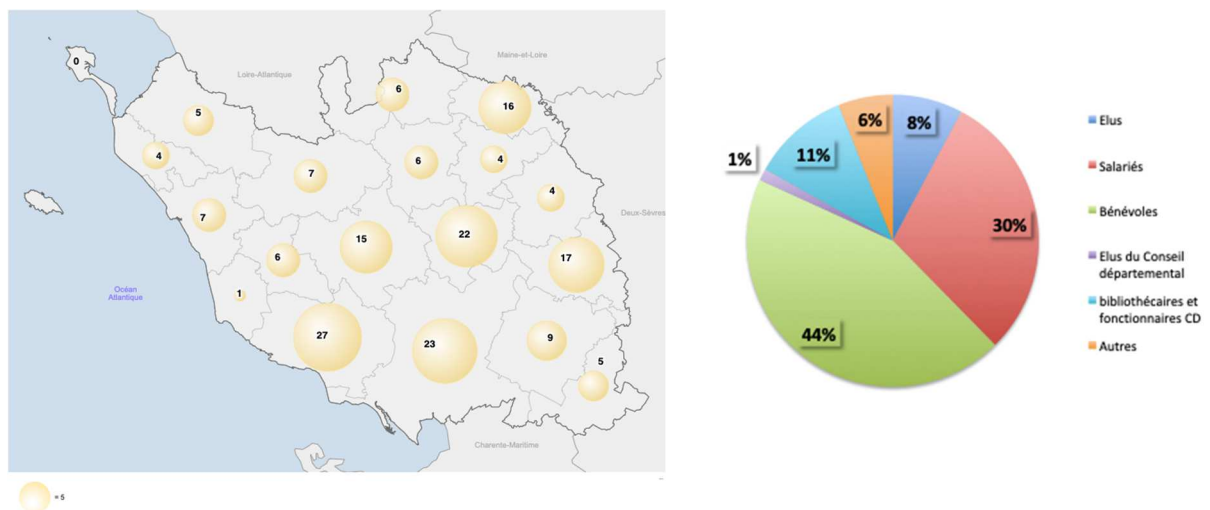
Si la DDB rencontre parfois des difficultés à recruter des stagiaires sur ces propositions (2 sur 9 identifiées ont dû être annulées), la plupart des propositions trouve un public relativement nombreux. Ainsi entre 2015 et 2020, indépendamment de la journée départementale évoquée plus bas, 105 stagiaires ont pu suivre au moins une de ces propositions. Comme le suggère la carte ci-dessous, les territoires concernés restent par ailleurs très concentrés. Ainsi le Pays des Herbiers, les Terres de Montaigu et l'agglomération yonnaise semblent les plus mobilisés sur cette offre.



⁴⁷ Voir ANNEXE 5 : Propositions de formations sur les publics éloignés du livre et de la lecture, 2015-2020

Autre atout très important, la DDB possède une capacité d'ingénierie qui se traduit par la production et l'animation de séquences de formations par elle-même. Outil de fluidité et de réactivité majeure dans la perspective d'une offre à déployer largement sur le territoire, c'est également un biais de mobilisation très efficace, car il permet une adaptation fine à la situation des réseaux et compétences en présence. Par ailleurs, cette capacité à mobiliser se vérifie également dans la production de journées de rassemblement telle que celle consacrée aux non-usagers en 2019.

Cette journée départementale de la lecture publique, organisée le 14 novembre 2019 à Chantonnay et intitulée « Les bibliothèques, pas pour moi ? » a suscité l'inscription de 231 personnes, dont 75% de bibliothécaires du réseau répartis sur l'ensemble du territoire mais présents notamment dans les réseaux du Sud ouest proches du littoral et à l'Est du département. A noter, la présence de plus de 100 bénévoles à cette journée et de 25% des bibliothécaires salariés du département, confirmant ainsi la capacité de mobilisation de la direction départementale des bibliothèques.



L'éloignement perçu au prisme des questions de représentations - comme le suggèrent en partie le postulat et les conclusions de l'enquête - rejoint les préoccupations des agents de la direction départementale. Ainsi, une réunion-atelier avec l'équipe conduite le 11 juin 2020⁴⁸ a pu rendre le regard des agents sur la problématique. Celui-ci associe de façon importante la notion d'éloignement à une méconnaissance importante des services des bibliothèques par la population ainsi qu'à l'impact des questions de mobilité complexe pour des usagers potentiels isolés. L'ouverture souvent insuffisante des lieux est également citée comme un frein majeur au développement d'une fréquentation régulière.

⁴⁸ Voir ANNEXE 3

3.3.3.4. Action culturelle

L'enjeu ici n'est pas d'aborder dans le détail l'ensemble des projets d'action culturelle conduits par la DDB auprès du réseau mais plutôt d'envisager les objectifs de quelques uns de ces projets au regard de l'éloignement des publics.

Le dispositif Les Voyageurs du soir a connu en 2019 sa 8^{ème} saison et permis l'accueil de près de 1000 personnes⁴⁹. Sans poursuivre des enjeux de décloisonnement spécifique des publics, ce dispositif s'inscrit dans la ligne des projets culturels promus par le Département, dans une logique de proximité. A ce titre, il s'adresse à l'ensemble du territoire vendéen, parfois relativement isolé et au sein duquel les bibliothèques constituent des lieux d'accueil culturel de première importance.

En cohérence avec l'offre de formation évoquée plus haut, la DDB participe au prix Chronos de littérature dont les objectifs de partage intergénérationnel ne poursuivent là encore pas exactement une logique de rupture de l'éloignement des publics. Cependant l'initiative permet aux bibliothèques d'investir le terrain du lien social, de réfléchir au développement d'une offre culturelle ciblée et de nouer des partenariats avec des structures d'accueil comme les EHPAD ou MARPA de leur commune.

Le handicap, au cœur des problématiques portées par la direction dans la majorité de ses services (formation, évaluation, collections et donc action culturelle) fait l'objet d'une programmation culturelle riche initiée dans les Vendéthèques en 2015 et déployée ensuite à partir de 2016 au sein du réseau. Il faut signaler ici le rôle de laboratoire d'idées confié à ces bibliothèques départementales ouvertes au public, et qui permet à la DDB de confronter ses pratiques de l'action culturelle à la réception des usagers, un outil intéressant à valoriser dans une perspective de conception de réseaux locaux de partenaires autour des questions d'éloignement. L'action culturelle portée par la DDB permet, par ailleurs, dans la droite ligne des missions conduites par les bibliothèques départementales, de concevoir un réseau de ressources et de partenaires, propres à intégrer la boîte à outils des bibliothèques du réseau par la suite. Ce travail de fond constitue un point central des missions de la direction, d'autant plus important qu'il ne peut être réalisé par d'autres structures à l'échelle du département, en dehors peut-être d'un réseau d'agglomération comme celui de La Roche-sur-Yon par exemple, et sur un territoire géographiquement plus restreint.

Enfin, une des actions phares de la direction s'incarne au travers de l'opération *Premières pages*⁵⁰, initiative ministérielle à l'origine, et qui permet à chaque enfant naissant sur le territoire de bénéficier du don d'un livre. En Vendée, le choix a été fait d'amener les familles à retirer l'album donné auprès des bibliothèques ou centres sociaux du département, de manière à ce qu'un contact se crée immédiatement auprès d'une structure d'action publique. Si le taux de retrait s'en trouve un peu réduit (moins de 35% des familles retirent effectivement le livre), la démarche permet une rencontre et une première forme de médiation dans l'idéal. Des actions de médiation sont par ailleurs réalisées en partenariat avec les centres sociaux et lieux d'accueil du département. Si la finalité première de ce dispositif s'adresse aux tout-petits, l'enjeu est grand d'une opération comme celle-ci d'accompagner

⁴⁹ Source : rapport d'activité 2019, Direction des Bibliothèques

⁵⁰ Voir pour plus d'informations le site premierespages.fr et le rapport de la Mission ministérielle « Culture petite enfance et parentalité », sur la santé culturelle confié à Sofia Marinopoulos et publié en janvier 2019

l'entrée du livre et de l'écrit dans l'approche de la parentalité et contribuer ainsi à une forme de prévention des situations délicates de lecture ou de rejet du livre.

3.3.3.5. Développement des collections

La DDB développe une politique documentaire large et dotée de façon substantielle avec près de 420000 euros de dépenses documentaires en 2018, à la fois imprimées et numériques. Sur cette part, près de 7000 euros sont consacrés aux livres enregistrés sur support audio. Par ailleurs, la DDB fait l'acquisition de collections adaptées, livres tactiles, en gros caractères et en braille, ainsi que des collections au format DAISY pour lesquelles des lecteurs ad hoc ont été achetés.

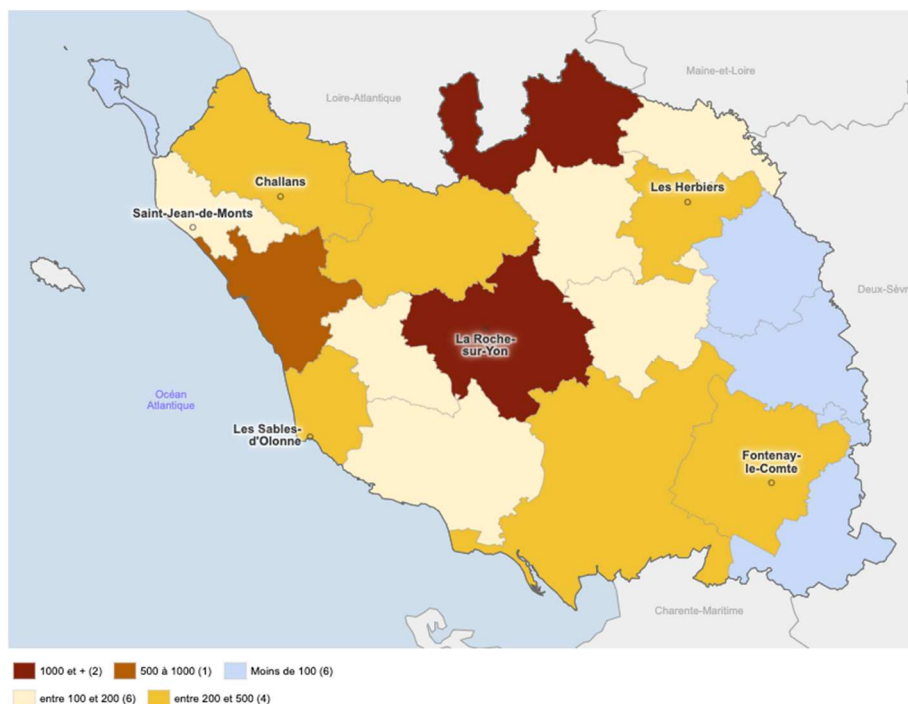
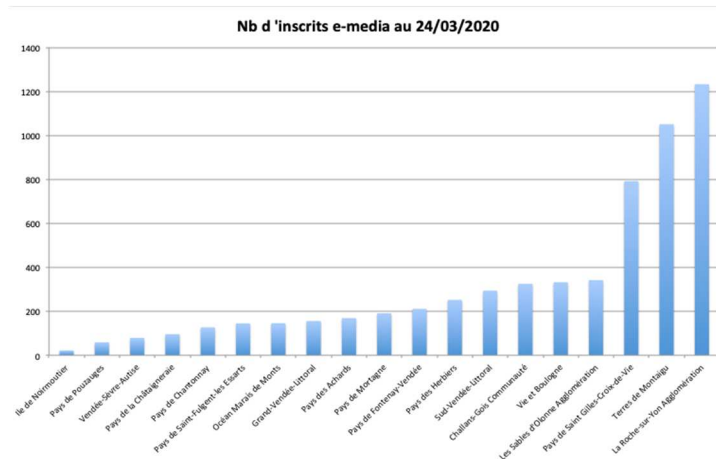
Une réflexion est en cours sur la manière de développer un fonds Facile à Lire à l'échelle de la direction. Plusieurs collègues ayant suivi une formation présentée par la Ligue de l'Enseignement et Mobilis en Janvier 2020, un intérêt transversal émerge à l'attention de cette démarche, même si des questions de positionnement et de méthodologie restent à l'arbitrage.

3.3.3.6. Services numériques

Les services numériques s'incarnent à l'échelle de la direction au travers de plusieurs démarches. Ainsi, ressources, offre de médiations et développement des outils documentaires couvrent la politique de la bibliothèque en la matière. La plateforme *e-media*⁵¹, tête de pont des services numériques de la direction depuis 2013 propose des ressources variées, du cinéma à la musique en passant par une offre de livres, via le dispositif PNB.

La plateforme connaît aujourd'hui près 7000 inscrits réguliers répartis dans tout le département quoi que de façon inégale. La question de la médiation auprès des intermédiaires que représentent les bibliothécaires salariés et bénévoles reste bien entendu centrale dans le cadre du déploiement des ressources. Les statistiques disponibles couvrent actuellement une période allant jusque mars 2020. Il sera intéressant de réaliser un bilan post-crise sanitaire du développement de cette offre, qui comme de nombreuses propositions de ressources numériques a connu une progression importante pendant la période de confinement. Si les ressources numériques apportent aux bibliothèques un outil efficace de décloisonnement territorial pour une partie des usagers, elles relancent, si c'était nécessaire, le débat sur une impérative formation de la population aux usages numériques de premier niveau, au risque à défaut d'accroître une nouvelle forme d'éloignement culturel.

⁵¹ <https://emedia.vendee.fr/>



Autre volet important du développement de l'accessibilité par l'outil numérique, la DDB renouvelle actuellement l'intégralité de son système informatisé de gestion et les interfaces web qui lui sont rattachées. Le protocole RGAA 4.0⁵² applicable aux sites web, fait bien entendu partie intégrante des critères de sélection du prestataire qui sera retenu dans le cadre du marché public ad hoc.

⁵² Voir référentiel général d'amélioration de l'accessibilité RGAA 4.0 <https://www.numerique.gouv.fr/uploads/RGAA-v4.0.pdf>

3.3.4. Engagement du réseau et attentes de coopération

De manière assez partagée, les entretiens conduits avec les bibliothécaires responsables de structures ou de réseaux intercommunaux ont fait ressortir le volume de travail et l'énergie consacrés à animer les équipes et mettre en œuvre les démarches administratives et managériales propres à la construction progressive de services intégrés de lecture publique. La montée en puissance de la professionnalisation ces dernières années constitue un progrès important du réseau départemental mais a pour conséquence temporaire de concentrer les efforts des collectivités et services créés autour des questions organisationnelles. Cette mécanique volontariste et nécessaire prend en revanche le pas sur une réflexion aboutie quant aux problématiques de publics.

Ainsi, des besoins concrets peuvent être formulés, qui sont autant de pistes de travail pour la direction départementale. Les bibliothécaires expriment des attentes de plusieurs ordres :

- **Sensibilisation** aux questions d'empêchement et de l'éloignement
 - ⇒ Faire de l'empêchement et de l'éloignement un vrai sujet de réflexion professionnelle à l'échelle départementale semble recroiser les enjeux de professionnalisation et de transformation de l'image de la lecture publique portés par la DDB dans son projet de direction.
- **Formation à l'évolution des pratiques et outillage**
 - ⇒ Les réseaux sont en demande d'outils pour accueillir les différents publics concernés et construire des médiations adaptés. Là encore, si la volonté et les compétences d'accueil se diffusent dans les structures, c'est souvent la connaissance précise des problématiques et le temps de préparation qui manquent et grèvent la multiplication des initiatives.
- **Ressources**, tant en termes de collections que de propositions d'action culturelle
 - ⇒ La confiance dans les compétences de sélection et de prescription de la DDB est importante et l'apport clés en mains de ressources à déployer et promouvoir allège considérablement le travail des réseaux.
- **Compétences d'ingénierie territoriale**
 - ⇒ Sur ce point, les réseaux vendéens – y compris les plus dotés en personnel - ne semblent pas mûrs à la pratique de l'ingénierie territoriale et reçoivent avec beaucoup d'intérêt les propositions de documents cadres, diagnostics ou cartographies réalisés par le département. Cet accompagnement, nécessaire au développement de politiques des publics réfléchies est reconnu comme une compétence propre de la DDB et n'apparaît aujourd'hui aucunement transférable.

Conclusion PARTIE 3 : Synthèse diagnostic



	ATOUS	FREINS
	Place de la DDB au sein de la DGA Territoires, qui favorise un dialogue transversal et une compétence diagnostic	Aucune mission dédiée à ce stade à l'éloignement culturel au sein de la DDB
	Forte légitimité et capacité de conviction de la part de la DDB auprès du réseau	
Problématiques générales	Compétence forte en action culturelle et organisation support solide : référents de secteurs et dispositif de formation efficaces	
	Documents de référence et enquêtes réalisés par la DDB sur le contexte départemental	
	Equipe de la DDB déjà sensibilisée aux enjeux de l'éloignement culturel	
Handicap	Programmation spécifique d'action culturelle dans le champ du handicap	Une multiplicité des approches nécessaires qui génère un risque d'éparpillement ou d'épuisement
	Développement de collections et ressources adaptées	
		Un partenariat existant avec l'agglomération qui nécessite un élargissement du dialogue
Empêchement strict		Un fonctionnement associatif bénévole inscrit de longue date à l'Hôpital qui rend complexe l'opportunité d'intervenir
Eloignement social	Services et ressources numériques disponibles	Hétérogénéité du réseau de lecture quant à l'équipement en postes informatiques
Illettrisme / illettronisme		Méconnaissance actuelle du réseau d'acteurs

	OPPORTUNITES	CONTRAINTES EXTERNES
Problématiques générales	Maillage territorial des bibliothèques très important : proximité de services	Logique de différenciation territoriale, possiblement complexe à assumer sur le plan politique
	Développement d'une organisation en réseaux qui facilite le développement de projets transversaux	Les enjeux d'organisation des réseaux obèrent le temps de travail nécessaire au développement des publics
	SDAASP : coopération institutionnelle existante	Faible qualification du réseau
	Forte structuration des espaces d'accueil des publics dans les territoires : implication départementale	
	CDLI en cours de préparation	
Handicap	Implication de la MDPH et intérêt pour les parcours individualisés	Difficulté d'identification des personnes sur les territoires
	Un environnement juridique de plus en plus incitatif à l'inclusion	
	Des outils professionnels référentiels (guides pratiques culture et handicap)	
Empêchement strict	Organisation du réseau régional de bibliothèques en maison d'arrêt	Faible prise en charge de partenariats avec l'hôpital par les bibliothèques départementales
	Volonté des partenaires tant pénitentiaire que culturel	
	Protocoles de conventionnement Culture/Justice et Culture/Santé	Nature de l'appel à projets régional Culture et Santé, peu lié aux bibliothèques
Eloignement social	Développement des réseaux de lecture qui favorise une nouvelle forme de proximité	Faible amplitude horaire d'ouverture et gratuité d'accès encore partielle
	Politique départementale de l'insertion volontariste sur les partenariats culturels	
Illettrisme / illettrisme	Un projet FAL en développement actuel à l'échelle de la région : un soutien du ministère à cette démarche	Aucune coordination régionale / ni présence de CRI à l'échelle du CD
		Une problématique relativement invisibilisée à l'échelle régionale

4. BENCHMARK AUPRES DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES



4.1. Nature du benchmark et attendus

La finalité du Benchmark initié au début de la mission est d'identifier non seulement les actions mises en œuvre par les bibliothèques départementales dans le champ des publics spécifiques mais aussi l'approche globale adoptée et éventuellement les facteurs de réussite propres à la réalisation des projets engagés.

Pour ce faire, un questionnaire⁵³ a été établi en collaboration avec Paul-Aimé Drouhin, également élève conservateur de l'INET en stage dans le département du Loir-et-Cher et chargé d'une mission d'étude sur la question de l'illettrisme et de l'illectronisme. Adressé auprès de l'ensemble des bibliothèques départementales le 20 mai 2020 par le biais de la liste de diffusion de l'Association des Bibliothécaires Départementaux, il interroge les champs suivants :

- Actions mises en œuvre au regard des différents motifs d'éloignement identifiables
- Existence ou non d'un dispositif contractuel et partenarial en appui de la démarche
- Existence au sein de la direction d'un poste dédié aux questions d'éloignement et objet de la mission
- Description d'une action emblématique
- Moyens attribués à la mission

Le recueil des réponses au questionnaire a été complété par une série d'entretiens en visio-conférence d'environ 1h30 qui ont permis de préciser l'action de certaines BD⁵⁴, emblématiques d'une approche particulière ou ayant mis en place des dispositifs éclairant au regard de la stratégie en cours d'élaboration en Vendée.

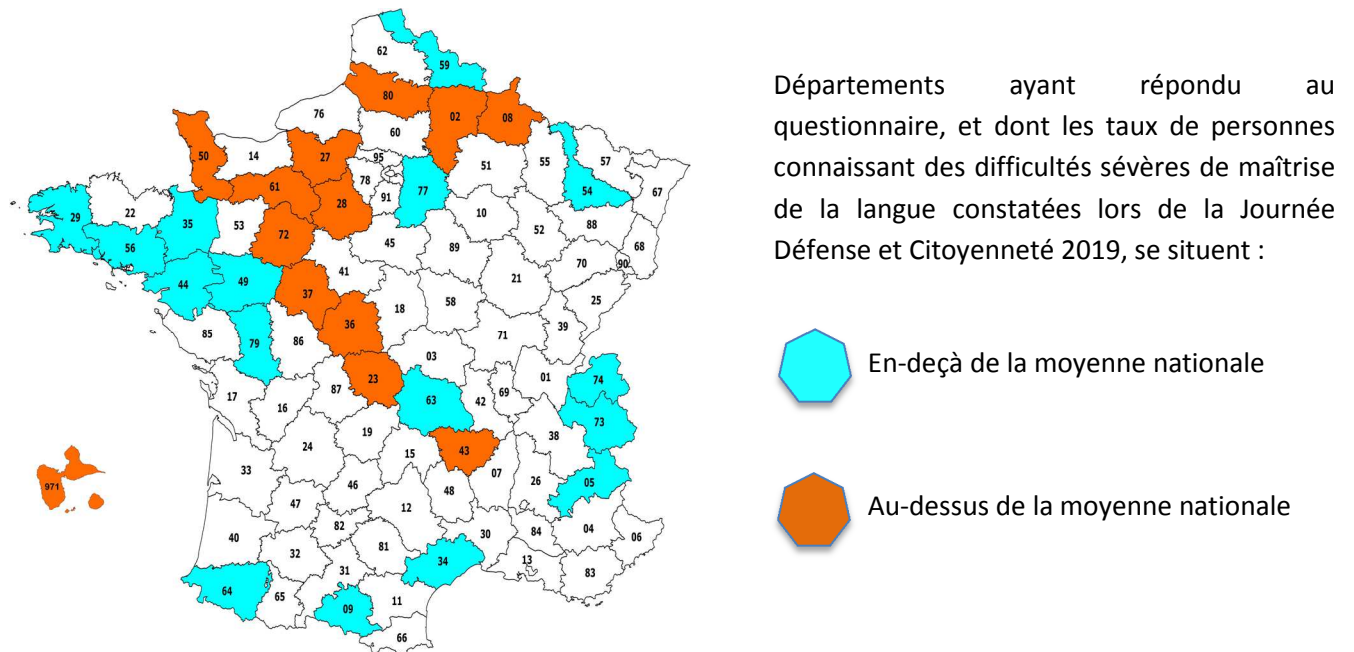
⁵³ Voir ANNEXE 2 : questionnaire adressé sur la liste de diffusion ABD

⁵⁴ Voir fiches thématiques en 4.3

4.2. Analyse synthétique

4.2.1. Taux de retour et répartition géographique

Le questionnaire a permis de recueillir 28 réponses, soit près de 30% de l'ensemble des bibliothèques départementales au nombre de 96. Ci-après la répartition des structures ayant répondu :

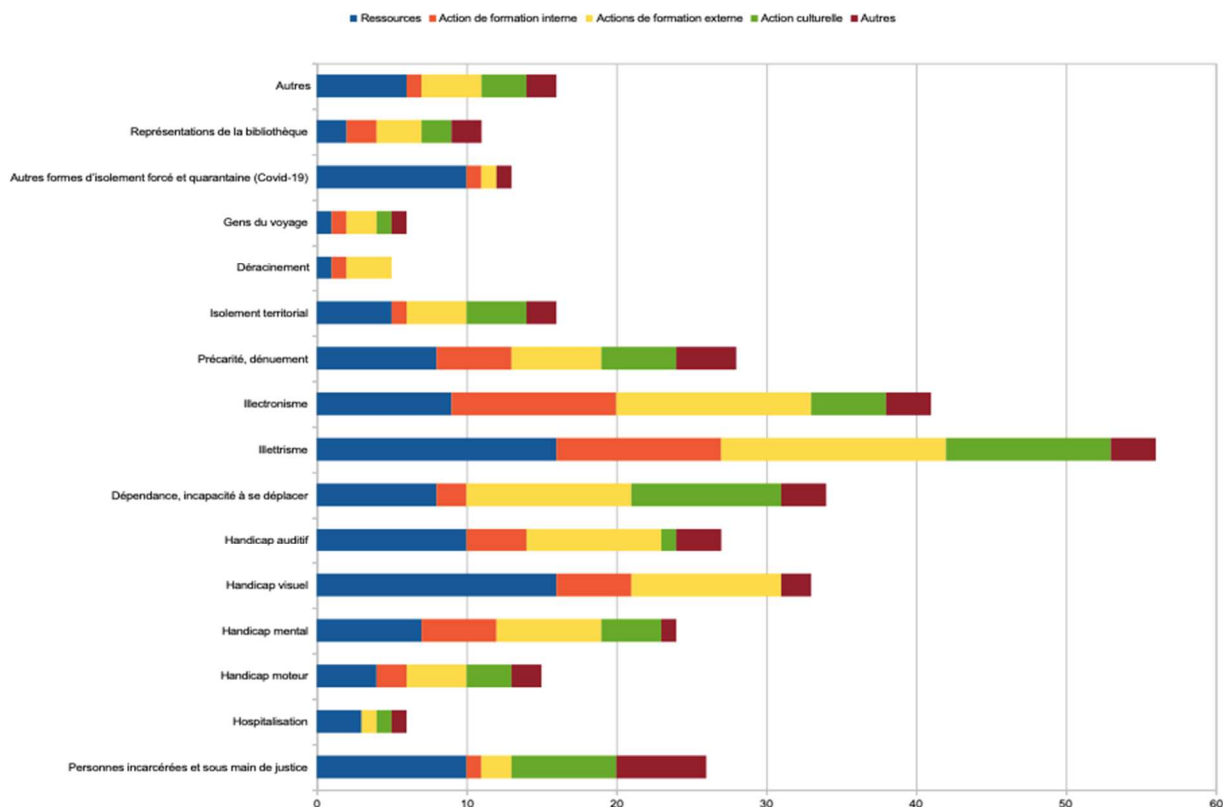


4.2.2. Grandes tendances

4.2.2.1. *Un effort partagé sur l'illettrisme, le handicap et la dépendance*

Le graphique ci-dessous présente l'importance des typologies d'actions en fonctions des motifs d'éloignement identifiés. D'une manière générale, le développement de ressources et la réalisation d'actions de formation externe représentent les deux axes majeurs d'intervention. En cela, on retrouve deux rôles centraux assumés par les bibliothèques départementales.

Trois tendances apparaissent clairement. L'intervention est partagée s'agissant des questions d'illettrisme, de handicap et de dépendance. Sur ces deux derniers champs, le croisement avec les politiques d'accompagnement social des conseils départementaux est prégnant. Concernant le handicap, la dimension « ressources » domine : potentiellement la mise à disposition de collections adaptées, de ressources numériques spécifiques comme le GERIP par ex. L'engagement assez unanime des BD sur les problématiques d'illettrisme et d'illectronisme s'illustre dans l'ensemble des champs et notamment l'action culturelle. Ce positionnement illustre en creux la faible capacité de prise en compte de ces sujets par les bibliothèques dans les territoires ; dans ce cas, la BD prend en charge une compétence qui est peu exercée par ailleurs.



Quelques actions emblématiques peuvent être relevées

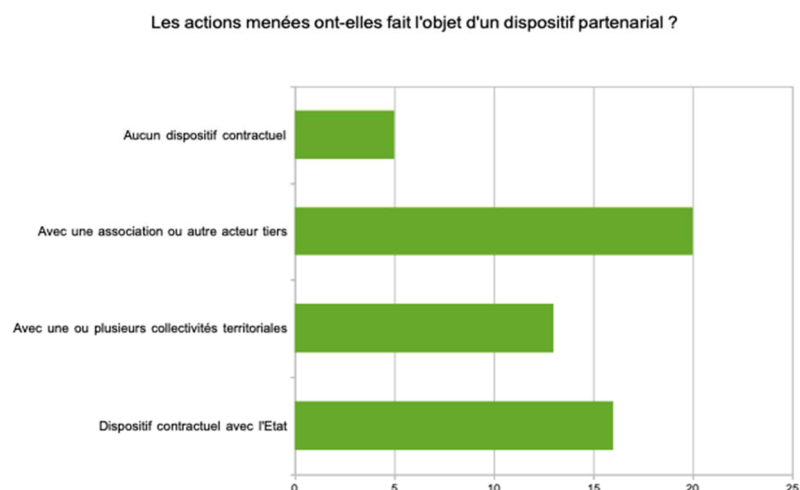
- Le partage nombreux de démarches Facile à Lire, souvent mises en œuvre dans le cadre de dispositifs partenariaux plus ou moins larges et aboutissant régulièrement à la création de bibliothèques insolites et itinérantes, parfois dans une démarche d'actions hors les murs.
- L'opération Premières pages et d'une manière générale les actions dédiées à la petite enfance, dans une perspective d'accompagnement de la parentalité. Souvent conduites en lien avec les services sociaux des collectivités, ces actions peuvent générer l'intervention du livre dans les salles d'attente de PMI ou services d'action sociale par ex.
- La mise en œuvre de journées départementales d'information dédiées à l'éloignement ou l'empêchement et permettant de diffuser un discours référencé sur un sujet aux problématiques multiples.

Si des informations budgétaires ont été sollicitées, on constate qu'il est pratiquement impossible d'adopter ici une approche comparative, dans la mesure où l'intervention dans le champ des publics conduit à requérir à de multiples solutions de financement, de la sollicitation de lignes budgétaires variées au financement par appel à projet en passant par les politiques contractuelles.

4.2.2.2. Les dispositifs partenariaux au cœur de la démarche

Atout quasi indispensable dans la mise en œuvre d'actions à destination des publics éloignés, le dispositif partenarial est à la fois un moyen et une fin. Une part importante de la réussite des projets reposant sur le partage d'informations, la formalisation des partenariats représente une étape stratégique essentielle, reconnue par la très grande majorité des répondants.

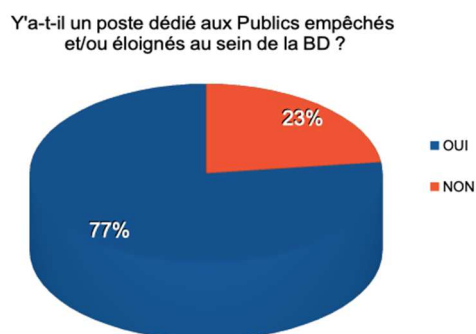
Au premier chef de ces dispositifs, les Contrats Territoire Lecture et Contrats Départementaux Lecture Itinérance constituent bien des dispositifs clés du dialogue avec l'Etat et les collectivités à l'échelon local.



En revanche, on constate que la mise en place d'un dispositif contractuel n'est pas systématiquement précédée d'une étude territoriale préalable. Seuls 7 répondants sur 23 déclarent y avoir eu recours. La connaissance des territoires et des problématiques s'organise de manière très variée en termes de méthodologie et de moyens dédiés⁵⁵.


4.2.2.3. Une nécessaire adaptation de l'organisation

En termes d'impact sur les organisations, la présence d'un agent consacré à la mission au sein de l'équipe semble incontournable. Ce constat rejoint l'importance relevée du pilotage transversal de l'action. Il est nécessaire qu'un agent se positionne comme référent sur les questions d'empêchement et d'éloignement, favorisant le développement de partenariats et la circulation de l'information parmi les acteurs à mobiliser par la suite.



⁵⁵ Voir 4.3 Fiches thématiques

4.3. Fiches thématiques : 5 exemples de départements impliqués


1 - Trouver sa place au sein d'un écosystème régional de lutte contre l'illettrisme		
Collectivité	Conseil départemental de l'Aisne (02)	
Interlocuteur	Emilie Thilliez-Fernandes, directrice de la bibliothèque départementale	
Coordonnées	03 23 24 98 30 bibliotheque.aisne.com	

Approche et actions : résumé	<i>Motif d'empêchement / d'éloignement</i>	Développement de ressources spécifiques	Actions de formation interne	Actions de formation externe	Actions culturelles	Autres formes d'actions
	<i>Incarcération</i>	X			X	
	<i>Hospitalisation</i>					
	<i>Handicap moteur</i>					
	<i>Handicap mental</i>					
	<i>Déficit d'autonomie</i>					
	<i>Illettrisme / illettrisme</i>	X	X	X		
	<i>Précarité, dénuement</i>					
	<i>Isolement territorial</i>	X		X	X	
	<i>Immigration / déracinement</i>					
	<i>Gens du voyage</i>					
<i>Représentations</i>				X		

Poste dédié	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Précisions :	Un poste a été créé, autour de l'illettrisme avec l'intégration d'un agent issu du champ social. L'objectif était de créer les ponts entre sphère sociale et politique culturelle. S'il a permis de développer des partenariats avec les services, la notion de développement culturel, essentielle pour la BDA s'est un peu effacée au fur-et-à-mesure et a isolé la démarche du reste de l'action de la BDA. Le projet de direction rapprochera la fonction du champ de l'action culturelle.

Dispositif contractuel ou partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • CTL départemental • Des CTL locaux sont signés avec les EPCI et accompagnés par la BDA
Partenaires majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Copil transversal animé en préfecture de région par le chargé de mission ANLCI • Conseil Economique Social et Environnemental en Région • Agence régionale pour le livre • Services sociaux du CD, via les UTAS (Unités Territoriales d'Action Sociale)

<p>Description de la démarche</p>	<p>Dans l'Aisne, la maîtrise de la langue est un sujet pris en charge depuis 10 ans par les pouvoirs publics (17,2% d'une génération en difficulté sévère de lecture, selon les chiffres 2018 de la journée Défense et Citoyenneté). Une mission ANLCI existe en préfecture auprès du SGAR et permet d'animer un comité d'acteurs transversaux. Après un diagnostic territorial établi par le CESER, une cartographie des acteurs de l'illettrisme est en cours de conception.</p> <p>Axes d'intervention de la BDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En direction des bibliothèques du réseau : <ul style="list-style-type: none"> ○ La BDA incite les bibliothèques volontaires à tisser les partenariats sous la forme de <u>micro-projets</u> : la BDA est alors proactive et force d'accompagnement dans le montage de projets locaux • Envers les acteurs du champ social (Unités Territoriales d'Action Sociale) <ul style="list-style-type: none"> ○ La BD a inscrit un axe social dans son schéma de la lecture publique voté en 2017 : elle joue alors le rôle de promoteur de la lecture publique auprès des travailleurs sociaux et met en place des actions dans les UTAS ou centre d'accueil sur l'addiction, par exemple. Des visites médiatisées lors de rencontres entre enfants placés et parents sont également organisées ○ Les UTAS réfléchissent désormais à incarner les temps d'attente des usagers et produire des ateliers minute comprenant un volet lecture • Axe Facile A Lire à la BDA : installé dans le magasin de la BD, le fonds FAL constitue une ressource pour les bibliothèques du réseau • Axe formation : une politique de formation sur les problématiques d'éloignement est développée, valorisée par la reconnaissance d'un agrément de la DIRRECTE, permettant de rendre les parcours de formation qualifiants pour les stagiaires, faveur d'attractivité pour les personnes à recruter hors du champ des bibliothèques notamment. • Centres pénitentiaires de l'Aisne : La Ligue de l'Enseignement était l'opérateur à l'origine présent auprès du SPIP. La convention a été mise à jour, la BDA intervient désormais en direct, sur les ressources et en développant des projets d'action culturelle.
<p>Facteurs de réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance fine du territoire : les référents de secteurs doivent intégrer des fonctions transversales et maîtriser les problématiques locales, comprendre la diversité des acteurs RDS « <i>Il s'agit de comprendre comment fonctionne le champ d'en face</i> » • Une connaissance fine des acteurs du champ social, à l'échelle de la collectivité départementale.


2 - Vers un Centre Ressources Illettrisme départemental porté par la bibliothèque départementale ?		
Collectivité	Conseil départemental des Ardennes (08)	
Interlocuteur	Jean-Rémi François, directeur de la bibliothèque départementale et chef de service du développement culturel	
Coordonnées	03 24 56 03 76 bda.cd08.fr	

Approche et actions : résumé	<i>Motif d'empêchement / d'éloignement</i>	Développement de ressources spécifiques	Actions de formation interne	Actions de formation externe	Actions culturelles	Autres formes d'actions
	<i>P. sous main de justice</i>					
	<i>Hospitalisation</i>					
	<i>Handicap moteur</i>					
	<i>Handicap mental</i>					
	<i>Handicap visuel</i>					
	<i>Handicap auditif</i>					
	<i>Déficit d'autonomie</i>					
	<i>Illettrisme</i>	X	X	X	X	X
	<i>Illectronisme</i>	X		X		
	<i>Précarité, dénuement</i>					
	<i>Isolement territorial</i>					
	<i>Immigration / déracinement</i>					
	<i>Gens du voyage</i>					
<i>Représentations</i>						
<i>Autres</i>						

Poste dédié	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Précisions :	Les missions sont concentrées sur une approche en lien avec les questions de maîtrise de la langue, dans une optique de fédération d'acteurs locaux dans la lutte contre l'illettrisme.

Dispositif contractuel ou partenarial	<ul style="list-style-type: none"> Vers un plan départemental de lutte contre l'illettrisme, porté par la collectivité départementale
Partenaires majeurs	<p>Constitution d'un Comité de Pilotage transversal qui devra comprendre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> CD : Référents de secteur de la BDA et travailleurs sociaux Partenaires du livre : Bibliothèques du réseau, Charleville Lecture, observatoire municipal de la lecture publique Insertion : Missions locales, Pôle emploi, Association d'insertion Prestation sociale : CAF, CPAM Une Maison France Services Une auto-école ...

<p>Description de la démarche</p>	<p>Avec 13,1% de jeunes en difficulté sévère de lecture en 2018 (chiffres JDC 2018), les Ardennes sont, comme l'Aisne, un département très concerné par les questions d'illettrisme. En revanche, aucune coordination n'existe pour le moment à l'échelle du territoire, qui permette de mettre en œuvre des actions dans le domaine. La bibliothèque des Ardennes conduit ainsi une démarche diagnostic, visant à identifier les acteurs départementaux, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou privés. La principale problématique d'action publique réside en effet dans l'identification des personnes, dans la mesure où aucune possibilité de repérage n'existe sur le plan institutionnel.</p> <p>La mission diagnostic est actuellement confiée à une consultante dont la mission consiste à réaliser un état des lieux et une cartographie des acteurs dans un premier temps et ensuite de contribuer à la constitution d'un comité de pilotage transversal en capacité de gouverner une politique départementale de lutte contre l'illettrisme. La finalité peut être de créer à partir de la bibliothèque départementale un Centre Ressource Illettrisme, qui pour l'instant n'existe pas.</p> <p>Au-delà de cette démarche diagnostic, la BDA investit le champ de l'action culturelle de manière volontariste avec la mise en œuvre de projets de résidence d'artistes notamment et l'opération « Des livres à soi », en partenariat avec le Salon du livre de jeunesse de Montreuil (https://slpjplus.fr/livres-a-soi/des-livres-a-soi-pour-qui-et-comment/)</p>
<p>Facteurs de réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La lutte contre l'illettrisme implique du côté des bibliothécaires un véritable changement de représentations. Le principal élément résidant dans la capacité des médiateurs à accepter de ne pas avoir d'a priori avant de rencontrer les partenaires, de ne pas projeter des actions toutes faites au préalable, mais de privilégier la connaissance des problématiques et de l'environnement dans un premier temps. • Ensuite, il s'agit pour les bibliothèques de trouver une place qui ne soit pas nécessairement celle de l'animateur, sortir de la posture professionnelle qui consiste à dire : « je vais prendre en charge un groupe par moi-même ».


3 – La bibliothèque départementale, un partenaire de la lutte contre l'illettrisme en ruralité		
Collectivité	Conseil départemental de la Creuse (23)	
Interlocuteur	Viviane Olivier, directrice de la bibliothèque départementale	
Coordonnées	05 44 30 26 26 biblio.creuse.fr	

Approche et actions : résumé	<i>Motif d'empêchement / d'éloignement</i>	Développement de ressources spécifiques	Actions de formation interne	Actions de formation externe	Actions culturelles	Autres formes d'actions
	<i>P. sous main de justice</i>				X	
	<i>Hospitalisation</i>					
	<i>Handicap moteur</i>					
	<i>Handicap mental</i>					
	<i>Handicap visuel</i>	X		X		
	<i>Handicap auditif</i>	X		X		
	<i>Déficit d'autonomie</i>	X		X	X	
	<i>Illettrisme</i>	X	X	X	X	
	<i>Illectronisme</i>					X
	<i>Précarité, dénuement</i>					
	<i>Isolement territorial</i>					
	<i>Immigration / déracinement</i>					
	<i>Gens du voyage</i>					
<i>Représentations</i>						
<i>Autres</i>						

Poste dédié	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Précisions :	Missions transversales à l'ensemble des problématiques d'éloignement

Dispositif contractuel ou partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • CTL axé sur la lutte contre l'illettrisme en direction des publics jeunes prioritairement entre 2011 et 2013 • Appel à projets dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de la Creuse • Appel à projets départemental « Lever les freins linguistiques »
Partenaires majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Direction de l'insertion et du logement du CD23 • UDAF : union départementale des associations familiales • MJC La Souterraine • Schéma départemental d'inclusion numérique, en collaboration avec le Pôle cohésion sociale du Département et de multiples partenaires, dont le réseau des tiers-lieux creusois (Tela)

<p>Description de la démarche</p>	<p>Une gouvernance est assurée de façon transversale en Creuse, pilotée par la direction de l’insertion et du logement. De cette gouvernance a émergé la possibilité de répondre à un appel à projets départementale intitulé « Lever les freins linguistiques » Cette action mobilise l’UDAF et une MJC, opératrice sur le terrain et permet de mettre en œuvre des ateliers de remédiation linguistiques dont les bibliothèques notamment accueillent les séances." Cette action est financée par des crédits du Fonds Social Européen. A cette occasion, l’UDAF mobilise son réseau de bénévoles pour mettre en place une forme de tutorat individuel, favorisant l’accompagnement au long terme des personnes en situation d’illettrisme.</p> <p>En termes d’actions de prévention, l’opération <i>Premières pages</i> est déployée très largement puisque les livres acquis dans ce cadre sont envoyés directement aux familles grâce à la collaboration des services sociaux du CD.</p> <p>Enfin, autre action particulièrement innovante, l’appui du travail partenarial sur un réseau de tiers lieux très développé en Creuse. Ces espaces qui accueillent plusieurs fonctions très différentes : Bibliothèque / MSAP / Office du tourisme / pépinière d’entreprise, sont des lieux propices à la rencontre de personnes en fragilité, première étape incontournable dans la mise en œuvre d’actions par la suite. Une bibliothèque a obtenu le label France Connect, identifiant par là sa fonction comme très fortement liée à la lutte contre l’illectronisme. L’hybridation représente véritablement un levier de décroisement des populations dans les territoires les moins densément peuplés. Deux avantages importants à ce modèle : un lieu unique de rencontre avec l’usager et une grande amplitude horaire d’ouverture.</p>
<p>Facteurs de réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Si la prévention de l’illettrisme est relativement facile à concevoir dans le travail avec la jeunesse, la lutte contre l’illettrisme n’est concevable que dans une logique strictement partenariale • Investir des terrains peu connus par les bibliothécaires et accepter de sortir de sa zone de confort : Entreprendre des choses qu’on ne sait pas faire ».


4- Inscrire l'action de la bibliothèque départementale dans un territoire cible		
Collectivité	Conseil départemental du Finistère (29)	
Interlocuteur	Guillaume Diaz, Responsable de l'antenne de Plonévez-du-Faou et du bassin de lecture Pays COB	
Coordonnées	02 98 60 51 81 biblio.finistere.fr	

Approche et actions : résumé	<i>Motif d'empêchement / d'éloignement</i>	Développement de ressources spécifiques	Actions de formation interne	Actions de formation externe	Actions culturelles	Autres formes d'actions
	<i>P. sous main de justice</i>					
	<i>Hospitalisation</i>					
	<i>Handicap moteur</i>	X		X	X	
	<i>Handicap mental</i>	X		X	X	
	<i>Handicap visuel</i>	X		X		
	<i>Handicap auditif</i>	X		X		
	<i>Déficit d'autonomie</i>	X		X		
	<i>Illettrisme</i>	X		X	X	
	<i>Illectronisme</i>					
	<i>Précarité, dénuement</i>	X			X	
	<i>Isolement territorial</i>	X			X	
	<i>Immigration / déracinement</i>					
	<i>Gens du voyage</i>			X		
<i>Représentations</i>	X		X	X		
<i>Autres</i>	X		X	X		

Poste dédié	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Précisions :	Missions transversales à l'ensemble des problématiques d'éloignement

Dispositif contractuel ou partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Avec l'Etat : <ul style="list-style-type: none"> ○ CTL signé sur la mise en place du Facile à Lire, ○ Demande de label BNR ○ Convention CNL en cours. • Avec plusieurs collectivités : Chartes d'engagement lors de projets d'Action Culturelle • Avec des associations et des acteurs tiers : Comité technique pour le pilotage du Facile à Lire
Partenaires majeurs	<p>Au sein du comité technique FAL pour le Centre Ouest Bretagne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations : l'Ulamir Aulne, Rhizomes, le Secours Populaire de Châteauneuf du Faou, • Partenaires du livre : l'association BiblioPass, Livre et Lecture en Bretagne • Partenaires du champ social : la MDPH du CD29, des ESAT • ...

<p>Description de la démarche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des problématiques et connaissance du territoire par le biais d’une étude préalable, première étape à la signature d’un Contrat Territoire Lecture. Aujourd’hui, un porte à porte est réalisé au sein du territoire du pays COB pour recenser et repérer les besoins au plus près de la population – une mission confiée à la structure Pays. • Un travail de terrain, à la croisée du rôle d’une bibliothèque municipale et du rôle de ressource d’une BD <ul style="list-style-type: none"> ○ L’antenne du Plonevez est une bibliothèque publique, ouverte à la population. Grâce à cela, la BDF intègre le réseau d’acteurs locaux, non seulement comme ressource et dans une capacité d’ingénierie mais également comme opérateur. Cette implantation, interventionniste, visant à compenser l’absence de prise en charge de la compétence lecture par les collectivités locales, offre une porte d’entrée concrète dans le travail sur les publics éloignés. La bibliothèque accueille notamment des actions conviviales (groupes tricot, etc...) qui favorisent la rencontre d’acteurs et partenaires potentiels. • Déploiement du concept Facile à Lire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Cette initiative est issue d'un CTL signé avec l'Etat. Une étude préalable a été effectuée et un comité technique se réunit toujours pour faire le bilan et proposer des avancées sur le projet. Des malles Facile à Lire sont mises à dispositions des bibliothèques et de tout lieu rassemblant du public (café, boulangerie, CDAS...) avec des sélections adaptées pour inciter à la lecture et à l'emprunt. Le projet a pris de l'ampleur avec le prix Facile à Lire piloté par Livre et Lecture en Bretagne et la tenue d'action culturelle régulière à l'antenne de Plonévez du Faou autour du Facile à Lire. • Le projet Ados d’ mots <ul style="list-style-type: none"> ○ Subventionnée par le CNL, cette action permet la mise en place d’ateliers d’écriture avec des lycées du territoire, plutôt dans le champ de la filière professionnelle ou de l’enseignement adapté (SEGPA, lycées agricoles). Action culturelle inscrite résolument dans le champ de la prévention, ce projet donne lieu à des publications et des restitutions théâtrales. • A l’occasion du travail conduit dans le champ du handicap, la BDF a obtenu le label « exception handicap » et répondu à l’appel à partenariat de la médiathèque Valentin Haüy Daisy et Cie, pour la diffusion de supports DAISY auprès du plus grand nombre
<p>Facteurs de réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La pérennité du comité technique • L’inscription de la mission dans le Schéma départemental de la Lecture Publique • Le travail de formalisation incarné par des fiches actions très claires et évaluables

5- L'action culturelle comme levier de décroisement		
Collectivité	Conseil départemental de la Somme (80)	
Interlocuteur	Sabrina Dumont-Fellows, directrice de la bibliothèque départementale	
Coordonnées	03 22 71 97 00 bibliotheque.somme.fr	

Approche et actions : résumé	<i>Motif d'empêchement / d'éloignement</i>	Développement de ressources spécifiques	Actions de formation interne	Actions de formation externe	Actions culturelles	Autres formes d'actions
	<i>P. sous main de justice</i>					
	<i>Hospitalisation</i>					
	<i>Handicap moteur</i>					
	<i>Handicap mental</i>		X	X	X	
	<i>Handicap visuel</i>		X	X		
	<i>Handicap auditif</i>		X	X		
	<i>Déficit d'autonomie</i>	X	X	X	X	
	<i>Illettrisme</i>	X	X	X	X	
	<i>Illectronisme</i>		X	X	X	
	<i>Précarité, dénuement</i>				X	X
	<i>Isolement territorial</i>				X	X
	<i>Immigration / déracinement</i>					
	<i>Gens du voyage</i>					X
<i>Représentations</i>						
<i>Autres</i>						

Poste dédié	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Précisions :	Missions dédiées à la question de l'illettrisme et de l'illectronisme

Dispositif contractuel ou partenarial	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution dans le cadre de l'appel à projet de la DGLF : action culturelle et langue française, qui finance l'action en faveur de la lutte contre l'illettrisme • CDLI qui inclut le soutien à la mise en œuvre des résidences d'artistes
Partenaires majeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Direction des solidarités, Conseil départemental • Structures d'accueil : MECS, MARPA, IME... • Association de lutte contre l'illettrisme <i>Le Cardan</i> http://www.assocardan.org/?tag=la-somme

<p>Description de la démarche</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La connaissance du territoire et de ses problématiques d'éloignement a été abordée par la commande d'une étude auprès de l'INSEE. Cette démarche volontariste voulue par la direction générale du CD, permet la prise en compte du dossier de manière transversale à l'échelle de la collectivité • Actions ressources centrées sur l'illettrisme et les difficultés de lecture : déploiement d'une démarche Facile à Lire et acquisition/ diffusion d'une ressource dématérialisée spécifique GERIP https://reseaucairel.org/gerip • Travail fin auprès des circonscriptions d'action sociale : 5 ans de retours d'expérience <ul style="list-style-type: none"> ○ Déploiement de l'opération <i>Premières pages</i> en lien avec les infirmières puéricultrices qui distribuent les livres directement aux familles et donnent des billets d'accès au Festival de la petite enfance organisée par la BDS • Actions culturelles <ul style="list-style-type: none"> ○ Une résidence Musique Assistée par Ordinateur : des ateliers MAO encadrés par l'association Prolifik Records et les bibliothécaires de la BDS qui consistent à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ecrire un texte poétique court et rythmé ; ▪ Comprendre un séquenceur, savoir construire des morceaux, les instruments virtuels, les banques de sons, le midi, le câblage, enregistrer, masteriser ; ▪ Découvrir les techniques et astuces du mixage du son ▪ Apprendre à dire un texte à voix haute et à le restituer devant du public et en salle d'enregistrement ▪ Mobilisation des personnes dans le cadre d'une résidence en itinérance dans les bibliothèques et sélection de publics cibles issus de MARPA, IME, Foyers de vie, Épicerie solidaire, association de lutte contre l'illettrisme, etc. ○ Opération dis-mois dix mots <ul style="list-style-type: none"> ▪ Changement régulière d'esthétique : slam, poésie Haiku, chanson ▪ Partenariats avec classes ULIS, Foyers de vie, MARPA ○ Résidence de photographe au sein d'une MECS (Maison de l'Enfance à Caractère Social) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail de reconstruction psychologique auprès d'enfants et parents en détresse et en situation de grande pauvreté. L'artiste intervenant a une expérience de travail auprès de patients greffés. ▪ Enjeu de verbalisation des problématiques – renaissance d'une parole intime et personnelle
<p>Facteurs de réussite</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Portage départemental en direction générale • Liens étroits avec les services sociaux du Département • Compréhension des enjeux de déploiement du livre auprès des familles par les professionnels du champ social • Confiance de la DRAC dans la dynamique sociale des projets d'action culturelle